

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Projet de Renforcement des Capacités
des Organisations Féminines du Mali

-- RECOFEM --



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Nations Unies
MALI
Unis Dans l'Action

IMPACT SOCIOECONOMIQUE DU
MICROCREDIT SUR LES CONDITIONS
DE VIE DES FEMMES AU MALI

Bamako, mai 2011

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
I. PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE	8
1.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	8
1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	11
1.2.1 <i>Objectifs généraux</i>	11
1.2.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	11
1.3. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE.....	11
1.4. LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	12
1.4.1 <i>La préparation de l'étude</i>	12
1.4.2 <i>La collecte des données</i>	12
1.4.3 <i>Le traitement, l'analyse des données et l'élaboration du rapport</i>	14
1.5. LES LIMITES DE L'ÉTUDE	14
II. LES STRATEGIES NATIONALES DE MICROFINANCE, LEURS PLANS D'ACTION ET LES RESULTATS OBTENUS.....	15
2.1. LE PLAN D'ACTION 1999-2002.....	16
2.2. LE PLAN D'ACTION 2005-2008.....	16
2.3. LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE 2008-2012.....	18
III. LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET LA PROMOTION DES FEMMES.	20
3.1 RÉGLEMENTATION DU SECTEUR.....	20
3.2 L'OFFRE DE MICROCRÉDIT	23
3.2.1 <i>Les conditions d'accès au crédit</i>	23
3.2.2 <i>Les systèmes de microfinance et les types de crédit</i>	24
3.2.3 <i>Les Secteurs financés par les SFD</i>	27
3.3. LES DÉPÔTS EFFECTUÉS PAR LES MEMBRES ET CRÉDITS OCTROYÉS.....	28
3.4. REFINANCEMENT DES BANQUES.....	29
3.5. L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE	29
3.6. LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	29
IV. EXPERIENCES DE TROIS (3) SYSTEMES DE MICROCREDIT DES PROJETS DESTINES AUX FEMMES.....	31
4.1. SORO YIRIWASO	31
4.2. FREEDOM FROM HUNGER	32
4.3 CARE-MALI ET LE SYSTÈME D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT "MUSOW KA JIGIYA TON" (MJT).....	33

V. CONSTATS ET PERCEPTIONS DES FEMMES BENEFICIAIRES DE L'IMPACT DU MICROCREDIT	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
6.1.1. <i>Les acquis</i> :	42
6.1.2. <i>Les insuffisances et les faiblesses</i>	44
ANNEXES.....	50

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Evolution du sociétariat des IMF selon le Genre entre 2007 et 2008
- Tableau 2 : Evolution du Sociétariat des IMF par système
- Tableau 3 : Conditions et types de crédit au réseau Layidu Wari
- Tableau 4 : Effectifs des sociétaires par système de 2005 à 2008
- Tableau 5 : Importance des femmes dans les différents systèmes des IMF
- Tableau 6 : Répartition des crédits par système et selon l'objet au 31/12/2008 (Valeurs en milliers de F CFA)
- Tableau 7 : Les dépôts effectués par les membres (en milliers)
- Tableau 8 : Les crédits octroyés par an (en milliers)
- Tableau 9 : Encours du crédit selon le Genre et par système 2008 (en milliers)
- Tableau 10 : Refinancement des SFD (en milliers)
- Tableau 11 : Présentation de la population de l'enquête de sondage de l'étude par Région
- Tableau 12 : Variation de l'épargne selon les professions des bénéficiaires
- Tableau 13 : Répartition de la population cible membre ayant déjà participé à une AG de la caisse suivant le niveau de formation
- Tableau 14 : Répartition de la population cible membre étant aussi membre d'une instance de gestion de la caisse suivant la région
- Tableau 15 : Indicateurs de satisfaction des conditions de crédit par site d'enquête
- Tableau 16 : Pourcentage de femmes pour lesquelles l'argent gagné permet de prendre la décision par elle-même
- Tableau 17 : Pourcentage de femmes selon lesquelles depuis qu'elles gagnent plus d'argent la famille les consulte dans les prises de décision
- Tableau 18 : Propositions d'action pour l'amélioration des services des SFD aux femmes

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française du Développement
AFRITAC	Centre Régional d'Assistance de l'Ouest du FMI
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AE	Activité Economique
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANO	Avis de non objection
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APIM-MALI	Association des Professionnels des Institutions de Micro finance
ANPE	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CADB	Cellule d'Appui au Développement à la Base
CCS/SFD	Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD
CPA/SFD	Centre de Promotion et d'Appui des SFD
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
ENP	Etude Nationale Prospective
FAFPA	Fonds d'Appui à la formation professionnelle
FDE	Fonds de développement économique
GCNM	Groupe Consultatif National pour la Microfinance
GP/DCF	Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes
GP/SP	Groupe Pivot Santé Population
GIZ	Coopération Internationale Allemande
IMF	Institutions de Microfinance
INSTAT	Institut National de Statistiques
MJT	Musow Ka Jigiya Ton
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OF	Organisation Féminine
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
PADEC	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PRAFIDE	Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée
RECOFEM	Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Mali
RFOE	Réseau des Femmes Opératrices Economiques

RNDH	Rapport National sur le Développement Humain Durable
SA	Société Anonyme
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SNMF	Stratégie Nationale de la Microfinance
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence Américaine pour le Développement (U.S. Agency for International Development)
AEEF/Yiriba Suma	Association d'Appui à l'Epanouissement de la Femme / Yiriba Suma

REMERCIEMENTS

L'initiative de cette étude, approuvée et appuyée par le MPFEF, émane des représentantes des collectifs d'organisations féminines appuyés par le Projet RECOFEM. Une initiative qu'il importe, en tout premier lieu, de saluer vivement.

Que toutes les personnes concernées trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Les Consultants chargés de l'étude remercient les services administratifs, les institutions de microfinance, les organisations de femmes et toutes les personnes rencontrées, pour l'appui apporté à l'équipe d'enquêteurs dans les Régions de Kayes, Sikasso, Mopti et Gao et aux Consultants dans le District de Bamako.

INTRODUCTION

Le présent document est le rapport de l'étude d'impact du microcrédit pratiqué par les SFD sur les activités économiques des femmes au Mali. Financée par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), cette étude a été commanditée par le Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali (RECOFEM) et menée sous l'égide du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Ce thème a été proposé par les collectifs d'organisations cibles du Projet RECOFEM afin de s'enquérir avec précision de l'état d'amélioration des conditions de vie des femmes mais aussi des difficultés et des problèmes qu'elles rencontrent dans leurs rapports avec les institutions de micro-finance au Mali.

Au terme des investigations, ce rapport est préparé pour présenter les résultats de l'étude. Il comprend principalement les parties suivantes :

- La présentation générale de l'étude ;
- Les stratégies nationales de microfinance, les plans d'action et les résultats obtenus ;
- Les institutions de microfinance et la promotion de la femme ;
- Le système de microcrédit des projets destinés aux femmes ;
- L'analyse de l'impact du microcrédit sur les femmes bénéficiaires ;
- Les Conclusions et les recommandations.

I. PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE

1.1. Contexte de l'étude

Le Mali est un vaste pays subsaharien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre le Tropique du Cancer et l'Équateur avec une superficie de 1 241 238 km². Ce qui fait de lui l'un des plus vastes territoires de la Région. Le désert ou le semi-désert couvre 65% du territoire. Il est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Pays enclavé, il est l'un des moins peuplés dans cette partie de l'Afrique avec une population de 14 517 176 (cf. RGPH de 2009) dont la majeure partie (près de 70%) vit en zone rurale malgré une urbanisation constante. La densité, très variable, passe de 90 habitants au km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants au km² dans la région saharienne du Nord.

La population malienne est majoritairement jeune et à dominance féminine. En effet, 48% de la population ont moins de 15 ans et environ 50,4% sont des femmes. La tranche d'âge entre 15 et 40 ans dépasse 65% de la population. Les jeunes et les femmes constituent une frange démographique qui se superpose : sur les 65% de jeunes que compte le pays, plus de la moitié est de sexe féminin.

Depuis la proclamation de l'Année Internationale de la Femme à Mexico en 1975, suivie de la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985), l'amélioration du statut de la femme et de ses conditions de vie est devenue une préoccupation importante des politiques et programmes de développement économique, social et culturel aux plans international et national. Les efforts en faveur de la participation de la femme, de l'équité, de la parité dans tous les domaines se sont

multipliés (et se multiplient encore) mais souvent de façon anarchique. C'est pourquoi, l'une des tâches fondamentales de la conférence mondiale de Beijing en 1995 était la détermination des domaines prioritaires ou critiques pour l'autonomisation de la femme. Ainsi, elle a identifié douze (12) domaines dont deux qui font appel à la génération de revenus monétaires considérée comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté au Mali. Ces deux domaines sont : « *femme et pauvreté* » et « *femme et économie* ». La lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation nationale pour laquelle le pays « *fonde un grand espoir sur le secteur de la microfinance. Il s'agit, par la promotion de ce secteur, de donner aux pauvres, un plus grand accès aux ressources financières afin de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus et/ou d'améliorer leur accès aux services sociaux de base* »¹

Au Mali, les analyses révèlent régulièrement que la pauvreté est essentiellement un phénomène rural et féminin. A l'évaluation du Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté (CSLP), première génération ou CSLP 1, les auteurs du CSCR (Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté) affirment que celui-ci a permis de réduire le niveau de la pauvreté de 68,3% en 2001 à 59,2 % en 2005. Mais, l'analyse dénote un décalage significatif entre le milieu rural (73,04%) et le milieu urbain (20,12%). Ainsi, à la suite de l'Etude Nationale Prospective (ENP), « Mali 2025 », il est établi que l'ampleur de la pauvreté est plus grande en milieu rural, dans le secteur d'activité primaire (agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière) et sur les enfants et les femmes qui constituent l'essentiel de la population dans ce milieu.

La pauvreté des femmes est caractéristique de trois (3) formes de pauvreté révélées au Mali que sont : « *la pauvreté des conditions de vie* », « *la pauvreté monétaire ou de revenu* » et « *la pauvreté de potentialité* »².

Si le CSLP1 a eu essentiellement pour mission d'améliorer les conditions de vie des populations (parce qu'au moment de son élaboration, les données disponibles se rapportaient surtout à la pauvreté des conditions de vie), le CSCR s'est donné pour objectif global de faire baisser significativement la pauvreté monétaire. Ainsi, le CSCR, cadre de référence des politiques et stratégies à moyen terme, consacre la nécessité du développement du secteur financier comme un axe prioritaire de développement économique et social du Mali.

Pour mieux aller dans le sens de cette orientation stratégique, le développement du secteur financier s'est fortement appuyé sur la microfinance perçue comme le moyen le plus efficace pour favoriser l'accès du plus grand nombre. En effet, selon le Directeur Exécutif de l'Association des Professionnels des Institutions de Microfinance du Mali (APIM), il reste établi

¹ ODHD du Mali, PNUD au Mali, « Micro finance et réduction de la pauvreté au Mali », Rapport National sur le Développement Humain Durable, Edition 2008, Octobre 2008, P3 (Préface du Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées)

² La pauvreté, selon le CSLP 1 (P 14), est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique. Les mesures du phénomène dépendent fortement du concept adopté. Les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté. Le CSCR en reprenant cette affirmation explique les trois (3) formes de pauvreté comme suit :

- la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse, elle traduit une situation de manque dans les domaines de l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement.
- La pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante.
- La pauvreté de potentialité qui se définit par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi)

que près de 80% des populations du Mali sont exclues du système bancaire (l'épargne, le crédit, la micro-assurance, les transferts d'argent). La microfinance apparaît donc comme une réponse à l'inclusion financière par la bancarisation de masse et la proposition de produits et services adaptés aux besoins des populations marginalisées telles que les femmes et les jeunes. En effet, aujourd'hui on estime le taux de bancarisation au Mali à 20% dont 12% sont dus aux Institutions de Microfinance.

Ainsi, à la suite de la création des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) du pays Dogon en 1986 et de Kafo-Jiginew, dans la zone cotonnière en 1987, les activités de microfinance ont pris de l'ampleur dans le courant des années 1990. De nombreuses institutions ont vu le jour sous l'impulsion de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la volonté politique de l'Etat. Face au développement rapide du secteur, le pays a défini le cadre juridique de l'exercice des activités de microfinance et élaboré la première Stratégie Nationale assortie d'un Plan d'Action en 1998.

Dans ce contexte, les activités traditionnelles d'épargne des femmes comme le « pari » ont connu un dynamisme nouveau. Les activités lucratives des femmes ont aussi augmenté en nombre et en volume. Mais, de plus en plus, pendant que le nombre des Institutions de Microfinance (IMF) va croissant, le volume de leurs affaires devient important et leurs services incontournables. Les constats de moindre satisfaction des besoins financiers des femmes se multiplient aussi. Il n'est pas rare de rencontrer des prises de positions exprimées à travers des affirmations comme : « *Les Institutions de Microfinance ont abandonné (ou n'ont pas créé) le service d'accompagnement des bénéficiaires requis et susceptibles de rentabiliser les activités à travers le crédit mobilisé d'où des difficultés majeures de remboursement du crédit* » ; « *Les coûts de crédit deviennent de plus en plus élevés à cause des charges des structures des IMF de plus en plus élevées* » ; « *Les épargnes faites par les adhérents ne sont pas très souvent rémunérées ; ce qui provoque la diminution de motivation des femmes à faire des épargnes* » ; « *Les cautions de garantie exigées dépassent les possibilités de mobilisation des femmes* » ; « *Les femmes ne sont pas toujours présentes dans les instances de décision pour exprimer leurs opinions* » ; « *L'insuffisance de liquidité des institutions pour financer les crédits est de plus en plus marquée* ».

Les IMF apparaissent alors en perte de vitesse et font l'objet de nombreuses critiques. Mais, le microcrédit a déjà obtenu ses lettres de noblesse. Il s'affirme tous les jours comme un instrument incontournable. C'est pour cela que les Projets et les Organismes d'Appui Technique et Financier ainsi que leurs partenaires d'exécution et sociaux s'y sont investis. Ils ont surtout cherché à améliorer les services financiers au profit des groupes démunis notamment les femmes, pour continuer à répondre à la nécessité de l'accès du plus grand nombre aux produits et services financiers. Les notions de fonds de garantie et d'intermédiation financière privilégiant l'appui et l'accompagnement des crédits font leur apparition. Au microcrédit pratiqué par les IMF, s'ajoute le microcrédit des projets de développement local et des Sociétés Anonymes (banques). Il faut surtout noter que ces dernières développent progressivement de nombreux produits en la matière.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, la microfinance dont la principale caractéristique est le microcrédit, ne cesse de se développer. Un moyen inclusif pour atteindre le maximum de personnes à travers les femmes et les jeunes, le microcrédit ne laisse personne indifférent. Des protagonistes aux simples observateurs, les « éloges » et les « critiques » sont nombreux. Chacun

y va de son appréciation du phénomène, des approches, des résultats et même des « impacts ».

Face à cette complexité du domaine, le Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali (RECOFEM), par la présente étude, manifeste sa volonté de ne pas tomber dans les travers d'affirmations non fondées. Il se propose de regarder de plus près et avec précision le système du microcrédit et son impact sur les conditions de vie des femmes³.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1 Objectifs généraux

La présente étude vise deux (2) objectifs généraux :

- analyser les différents mécanismes de financement offerts par les institutions de microfinance et les projets de développement ;
- mesurer l'impact réel de ces mécanismes de financement sur le développement des affaires des femmes afin d'identifier les meilleures alternatives de financement des activités économiques des femmes et des organisations féminines.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- faire une analyse approfondie des produits financiers offerts par les institutions de microfinance et les projets de développement du Mali au bénéfice des femmes et des organisations féminines ;
- faire l'état des lieux des domaines ou filières financés en termes d'évolution de la croissance des affaires, de création d'emploi et de service d'accompagnement ;
- proposer des mécanismes adaptés aux différents besoins de financement des femmes et des organisations féminines.

1.3. Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude se déclinent comme suit :

- la pertinence et l'efficacité des différents produits financiers développés par les institutions de microfinance et les projets de développement du Mali au bénéfice des femmes et des organisations féminines sont identifiés ;
- les capacités et les limites des services d'accompagnement du crédit sont déterminées en termes de stratégies, de type de prestation et de modalités de financement ;
- les effets du crédit sur les affaires des femmes et des organisations féminines sont renseignés par les indicateurs : évolution de production, du chiffre d'affaire, du nombre d'emplois créés, du niveau d'organisation et d'amélioration des conditions de vie ;
- une analyse approfondie de ces mécanismes de financement est effectuée en dégagant les acquis, les insuffisances et les propositions de mécanismes efficaces au financement des femmes.

³ Voir les termes de références en annexe I.

1.4. La méthodologie de l'étude

La présente étude a été menée par une équipe de deux (2) Consultants, un Economiste et un Sociologue sous la direction d'un Chef de Mission, Socio-économiste, appuyée par un groupe de cinq (5) enquêteurs, d'un statisticien et de deux (2) agents de saisie. La nature de l'étude a exigé des recherches qualitative et quantitative. Elle a été menée suivant une approche méthodologique participative qui s'est déroulée à travers les étapes suivantes :

- La préparation (recherche documentaire, confection des outils, formation des enquêteurs, échantillonnage) ;
- La collecte des données qualitatives et quantitatives sur le terrain ;
- L'analyse des données et la rédaction du rapport.

Le suivi de l'étude a été assuré par un Comité de Suivi mis en place par le Projet RECOFEM sous la direction du MPFEF.

1.4.1. La préparation de l'étude

L'étape préparatoire de l'étude a immédiatement commencé après les concertations préliminaires entre les Consultants et le Comité de suivi technique de l'étude (MPFEF, RECOFEM, faîtières féminines). Cette rencontre préliminaire a notamment permis d'harmoniser la compréhension des parties et de donner aux Consultants des orientations claires, précises et partagées.

Quant aux activités préparatoires proprement dites, elles ont consisté en l'élaboration des outils d'investigation et en la définition des approches méthodologiques. A cet effet, l'élaboration des outils a comporté principalement deux (2) points :

- La conception des outils et l'élaboration des guides d'entretien et du questionnaire de sondage⁴ ;
- La validation des outils auprès du Comité de Suivi technique et des services nationaux de statistique.

Les points développés ou les questions de recherches contenues dans les outils se présentent de la manière suivante :

- a) Guide d'entretien ;
- b) Questionnaire de sondage.

1.4.2. La collecte des données

Le processus de collecte des données a commencé par la formation des enquêteurs après la validation des outils. De façon simultanée, les Consultants et les enquêteurs ont mené la collecte des données.

Les Consultants sont intervenus à Bamako, auprès des structures d'appui de l'Etat, notamment la Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD (CCS/SFD), la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB), les IMF, les ONG, les projets et les bénéficiaires (individus et associations ou groupements féminins). A ce niveau, la collecte des données a été menée à l'aide

⁴ Voir la présentation des outils à l'annexe II.

de guides d'entretien différenciés selon les cibles (interlocuteurs) et l'étude documentaire. Elle a porté, à la fois, sur des informations qualitatives et quantitatives. Ainsi, avec les Consultants, cette étape de l'étude a suivi les pistes de recherche suivantes :

- l'analyse de la situation de l'offre et de la demande de microcrédits au Mali ;
- la description des domaines et filières d'activités des femmes et des OF financés par les IMF ;
- l'analyse de la situation de financement des activités des femmes et des OF par les projets de développement ;
- l'analyse de l'état de croissance des domaines et filières financés par les IMF depuis 1998 ;
- l'identification des opportunités propices au renversement des tendances négatives et l'accélération du processus visant la promotion du financement des femmes et des OF au Mali ;
- l'identification des besoins d'appui pour une meilleure implication et une participation active des femmes à leurs financements.

Quant aux enquêteurs, ils ont mené des sondages sur la base d'un questionnaire dans quatre (4) Régions (Kayes, Sikasso, Mopti et Gao) et dans le District de Bamako auprès des bénéficiaires⁵.

Le sondage a notamment porté sur les variables suivantes :

- Connaissance et relation des femmes avec les IMF
- Offre et demande de crédit des femmes
- Participation des femmes aux prises de décision
- Emplois créés par et pour les femmes avec l'appui des microcrédits
- Développement des secteurs et des activités économiques des femmes
- Amélioration des revenus des femmes
- Appréciation des femmes des systèmes d'accompagnement des IMF
- Niveau d'organisation/structuration des activités menées par les femmes bénéficiaires
- Amélioration du cadre de vie des femmes
- Contribution à l'accès et au contrôle des ressources et des bénéfices des femmes
- Développement institutionnel et organisationnel des OF
- Eléments de satisfaction et d'insatisfaction du système de microcrédit.

Dans la réalisation de l'enquête, les agents ont rapporté les résultats de 552 entretiens avec des femmes sociétaires à titre individuel ou responsables d'entreprises et/ou d'organisations féminines ayant des rapports avec les SFD. Toutes ces données ayant été traitées dans la partie informatique, les résultats de l'étude se rapportant aux perceptions des femmes bénéficiant des services des SFD portent sur 552 cas au lieu de 550 initialement prévus car la suppression de l'un ou de l'autre entretien serait arbitraire.

⁵Pour les enquêtes de sondage, voir la description de l'approche méthodologique en annexe II.

1.4.3. Le traitement, l'analyse des données et l'élaboration du rapport

Après la phase de terrain, les informations collectées à la suite de l'enquête sondage ont été saisies dans une base de données "ACCESS" puis analysées avec le logiciel SPSS, approprié à l'analyse des opinions selon des composantes révélées a priori par les données saisies.

L'analyse des tendances des opinions et la synthèse des résultats des investigations des Consultants ont permis de dégager les résultats ci-après présentés en termes d'impacts, de propositions et de recommandations de l'étude. Puis, le présent document a été élaboré à titre de rapport de *l'étude d'impact socioéconomique du microcrédit sur les conditions de vie des femmes*. Il comporte quatre (4) parties essentielles :

- La présentation de la politique de microfinance au Mali ;
- Les institutions de microfinance et la promotion des femmes ;
- Les projets à volet microcrédit et la promotion des femmes ; et
- L'analyse de l'impact socioéconomique du microcrédit sur les femmes

1.5. Les limites de l'étude

De façon générale, la collecte des informations et des données pour l'étude s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les interlocuteurs, tant au niveau des SFD qu'à celui des bénéficiaires et des structures d'appui, ont été accessibles et disponibles. Aucune question n'a été éludée. Dans les quartiers, les femmes ont participé avec enthousiasme aux débats sur le microcrédit et l'amélioration de leurs activités et de leurs conditions de vie. Au niveau des réseaux de caisses contactés, les responsables et leurs collaborateurs ont été toujours coopératifs.

Toutefois, il est important de considérer les résultats de l'étude dans un contexte de recherche assez limité. En effet, une étude d'impact devrait encore disposer de plus de ressources et de temps. A défaut, elle devrait pouvoir s'appuyer fortement sur les publications nationales comme les enquêtes réalisées par l'Institut National de Statistiques (INSTAT) sur la pauvreté ou sur les rapports de la CCS/SFD. Mais, les analyses contenues dans ces publications ne se focalisent pas sur les adhérents de la microfinance. Les rapports annuels de la CCS/SFD donnent une vue d'ensemble sur la nature et les activités des institutions de microfinance. Le caractère administratif de ces données ne permet pas d'aller en profondeur dans la caractérisation des adhérents de la microfinance au plan social, démographique et économique. Nous retenons à la suite de l'édition 2008 du Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDH) que « *l'évaluation de la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté n'est pas chose aisée* » (RNDH, édition 2008, P16). Toutefois, la conviction selon laquelle l'accès au crédit à petite échelle ainsi que l'accès à une épargne facilitée peuvent avoir un effet profond sur les conditions de vie des pauvres en général et des femmes en particulier demeure permanente. Pour cela, de nombreuses études menées ont servi de référentiel à la formulation de notre hypothèse car elles affirment que « *les bénéficiaires des programmes de microcrédit voient augmenter leurs revenus et leur épargne, mais on assiste aussi au niveau de leur ménage à une plus grande possibilité d'accès aux services de santé et d'éducation. Cela est jugé comme étant un impact sur l'estime personnelle, la valorisation de l'individu même pour les plus pauvres, lesquels seront dès lors plus confiants et plus sûrs d'eux pour s'investir dans la vie économique, sociale et politique du pays* ». A côté de ces effets positifs, il est aussi constaté des problèmes de

paupérisation des femmes dus aux effets néfastes de la tendance effrénée des SFD pour la rentabilité financière. C'est cela qui conduit notre démarche dans le contexte actuel de la microfinance.

II. LES STRATEGIES NATIONALES DE MICROFINANCE, LEURS PLANS D' ACTIONS ET LES RESULTATS OBTENUS

Le secteur de la microfinance moderne au Mali est émergent et relativement jeune. Les premières institutions ont vu le jour vers le milieu des années 80 (la Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée - CVECA- du pays dogon créée en 1986 et le réseau mutualiste du Mali sud Kafo Jiginew mis en place en 1987) et depuis lors, ce type d'institution se multiplie très rapidement. On a ainsi assisté à une véritable prolifération des SFD à partir des années 1990 sous l'impulsion de plusieurs bailleurs et opérateurs étrangers (AFD, ACDI, GTZ, USAID, Ambassade des Pays Bas, etc.) et la formalisation du cadre juridique d'exercice des activités de microfinance. Selon une note technique de l'APIM, le secteur de la microfinance est en plein essor au Mali comme dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. Les 58 SFD regroupés au sein de l'APIM ont réalisé au 31 décembre 2008, plus de 48 milliards de F CFA de dépôts contre plus de 71 milliards de F CFA de crédits octroyés. Les résultats des SFD se mesurent également par le nombre de points de services et de personnes touchées (près de 1200 points de service, plus de 3200 emplois directs créés et plus de 1 000 000 de sociétaires).

Après une première phase de développement informel, une réelle volonté de professionnalisation du secteur s'est fait sentir dès les débuts des années 1990. La loi n°94-040 du 15 août 1994 est votée et son Décret d'application est pris sous le n°94-302/P-RM du 20 septembre 1994 pour régir les activités de ces institutions. Ainsi, des actions conjuguées du Gouvernement et des SFD ont contribué de façon importante à développer le secteur. A cet effet, on peut citer, notamment :

- la constitution d'un Groupe Consultatif National pour la Microfinance, relayé par une Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, restructurée par la suite en Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD (CCS, relevant du Ministère de l'Economie et des Finances) et en Centre d'Appui et de Promotion des SFD (sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de l'industrie et du Commerce) ;
- la création en 1999 de l'Association Professionnelle des Institutions de la Microfinance du Mali (APIM/MALI) s'inscrit dans ce cadre ;
- la création en 2002 de la Banque Malienne de Solidarité (BMS), chargée du refinancement des IMF locales.

C'est également par souci d'une meilleure orientation d'un secteur encore émergent que le Mali se trouve actuellement à sa 3^{ème} Stratégie Nationale et plans d'actions qu'il importe d'examiner de près pour toute analyse des impacts du secteur.

D'une manière générale, la stratégie nationale et le plan d'action pour la microfinance au Mali, définis et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, déterminent les rôles et objectifs des différents intervenants : l'État et ses partenaires au développement d'une part, les structures de

microfinance d'autre part. Suite à des consultations auprès de l'ensemble des intervenants du secteur, des plans d'actions pour le développement de la microfinance ont été élaborés et mis en œuvre. Il y en eu trois (3) qui constituent des documents de référence permettant de favoriser la cohérence et l'efficacité des interventions dans le secteur. Il s'agit ici d'étudier la sensibilité Genre de ces stratégies et de leurs plans d'actions.

2.1. Le plan d'action 1999-2002

Il fut élaboré pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale définie en 1998 et visait les objectifs suivants :

- l'accès des populations aux SFD de proximité ;
- la croissance et la diversification de l'offre de services de microfinance ;
- la viabilité financière des SFD ;
- la contribution des bailleurs de fonds au développement du secteur.

Comme on peut le remarquer, les objectifs sont généraux. Il n'y a pas de spécification concernant les femmes. Ils sont "aveugles" au Genre. Par ailleurs, ce plan, dit-on, a été défini dans un contexte où c'est le développement du secteur lui-même qui paraissait primordial comme on peut le remarquer à travers les trois (3) derniers objectifs. Ce fut, en d'autres termes, le plan de développement autocentré de la microfinance. Nécessaire à la promotion du secteur certes, mais il reste évident que ce plan s'adresse à la population en général même si on « *pense "femmes" en parlant de démunies et de système financier décentralisé* ». Les objectifs sont globaux et manquent de sensibilité Genre. Dans ces conditions, il n'était pas possible, entre autres, de mesurer le degré de prise en compte des besoins pratiques des femmes et les progrès du secteur en relation avec la promotion de la femme. Les résultats de ce premier plan d'action ont été évalués en fin d'année 2003 et ont permis de dégager des axes stratégiques pour un nouveau plan.

2.2. Le plan d'action 2005-2008

Le plan d'action 2005-2008 a posé d'abord un diagnostic faisant ressortir les perspectives et les difficultés auxquelles le secteur fait face. Il s'agit notamment de :

- la démultiplication des intervenants qui fragilise le secteur tout en créant un environnement de concurrence indue et de « cavalerie », notamment dans les centres urbains et dans les zones où l'on retrouve des projets d'appui au développement économique, dont la vallée du Niger ;
- la dégradation généralisée des portefeuilles de crédit des SFD et partant, leur difficulté d'atteindre le seuil de rentabilité et de se placer en conformité avec les normes et ratios prudentiels de la BCEAO ;
- les risques systémiques grandissants dus aux volumes croissants des transactions ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la faiblesse des systèmes d'information de gestion des SFD, le manque de fiabilité des données produites et une application laxiste des règlements ;
- les besoins de consolidation et de restructuration des SFD ;
- le manque généralisé de professionnalisation du secteur (notamment la faiblesse des compétences, de la gestion, de la gouvernance et les déficits de ressources matérielles) ;

- les lacunes des systèmes de contrôle et de surveillance internes et externes ;
- une répartition géographique inéquitable des SF et par conséquent, des possibilités inégales d'accès de la population à des services d'intermédiation financière ;
- le besoin d'activer les structures d'appui et d'encadrement, en particulier APIM et le GCNM.

Le plan d'action vise les trois (3) grands objectifs suivants :

- i. l'amélioration de l'accès des populations démunies aux services financiers de proximité ;
- ii. la professionnalisation du secteur ; et
- iii. la pérennisation des structures.

Pour atteindre ces objectifs, les trois (3) domaines clés d'intervention suivants sont identifiés :

- i. le renforcement, la généralisation et l'amélioration du contrôle et de la surveillance du secteur ;
- ii. la restructuration et la consolidation des institutions du secteur ; et
- iii. la promotion en faveur d'un développement extensif et qualitatif du secteur.

Ce plan subit une actualisation en 2007 et donna naissance à l'actuel plan à partir de 2008. Une fois de plus, on ne peut rien lire de spécifique aux femmes tant dans le résultat du diagnostic que dans les objectifs et les domaines de développement du secteur. Ce plan, comme le précédent, vise notamment le développement du secteur. Cependant, le rapport 2008 de la CCS/SFD présente des résultats (notamment le sociétariat) désagrégés selon Genre.

Selon ce rapport, au 31 décembre 2008, le sociétariat des SFD (tous systèmes confondus) se compose de 551 918 hommes (soit 54,85%), 403 306 femmes (soit 40,09%) et 50 927 groupements (soit 5,06%). En fin 2007, la composition du sociétariat était de 57,70% d'hommes, 37,29% de femmes et 5,01% de groupements. L'évolution du sociétariat selon le Genre est retracée dans le tableau ci - dessous :

Tableau 1 : Evolution du sociétariat des IMF selon le Genre entre 2007 et 2008

Genre	Année				Variation 2008/2007	
	2007		2008		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Femmes	348 632	37,29	403 306	40,09	54 674	15,68
Hommes	539 499	57,70	551 918	54,85	12 419	2,30
Groupement	46 801	5,01	50 927	5,06	4 126	8,82
Total	934 932	100%	1 006 151	100%	71 219	7,62

Source : CCS/SFD, rapport 2008

L'évolution considérable entre les deux (2) périodes est en grande partie imputable au sociétariat féminin, qui a progressé de 15,68% contre 2,30% pour les hommes. Le nombre des groupements a augmenté de 8,82%.

Un autre aspect de l'analyse Genre du sociétariat se trouve dans le tableau suivant. Il donne par système, la répartition du sociétariat en fin 2008, selon le Genre.

Tableau 2 : Evolution du sociétariat des IMF par système

Système	Genre				Groupements		Total	
	Hommes		Femmes		Effectif	%	Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%				
Mutualiste	413 231	74,87	182 395	45,22	42 304	83,07	637 930	63,40
Crédit solidaire	24 566	4,45	149 906	37,17	403	0,79	174 875	17,38
CVECA	114 121	20,68	71 005	17,61	8 220	16,14	193 346	19,22
Autres systèmes	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	551 91	100%	403 306	100%	50 927	100%	1 006 151	100%
% du total	54,85		40,08		5,06		100%	

nd : non disponible - Source : CCS/SFD, Rapport 2008

La répartition du sociétariat du secteur par système fait apparaître que le système mutualiste enregistre 74,87% du total des hommes et 45,22% du total des femmes, contre respectivement 20,68% et 17,61% pour le système CVECA, 4,45% et 37,17% pour le système de crédit solidaire.

Il est à remarquer ainsi que la répartition homme/femme du sociétariat peut avoir un intérêt pour le développement du secteur. Elle permet, notamment de mieux orienter les systèmes et les femmes dans le développement du secteur.

2.3. Le plan d'action pour le développement de la microfinance 2008-2012

L'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action 2008-2012 a été plus laborieuse et très systématique. Pour la première fois, l'enjeu et les défis sont identifiés. Puis, une vision est dégagée, un objectif global et des objectifs intermédiaires ou spécifiques sont définis. Ainsi, ce plan se présente globalement comme il suit :

- L'enjeu majeur de ce plan 2008-2012 demeure l'atteinte d'une viabilité durable des institutions de microfinance. A ce titre, les principaux défis à relever sont :
 - la maîtrise d'une forte croissance ;
 - une large couverture géographique incluant les zones du Nord ;
 - le développement des produits financiers innovants et adaptés aux besoins des couches les plus défavorisées de la population ;
 - l'intégration au secteur financier ;
 - l'adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires ;
 - l'absorption des conséquences des aléas climatiques cycliques.

- La vision dans le cadre de cette stratégie actualisée est adaptée aux évolutions du secteur et de son environnement depuis 1998. Elle met l'accent en premier lieu sur l'importance de la performance des institutions mais aussi sur l'assainissement du secteur et la nécessité du regroupement des entités isolées tout en conservant les éléments originaux, notamment relatifs à la portée et à la professionnalisation : « *Disposer d'un secteur de la microfinance viable et*

pérenne, reposant sur des institutions professionnelles et performantes, agissant dans un environnement légal et réglementaire sécurisé, en ayant accès à des mécanismes financiers appropriés pour une offre de produits diversifiés et adaptés ».

- L'objectif général de la SNMF et du développement du secteur est d'améliorer l'accès à des services financiers diversifiés et innovants, d'une large majorité des populations pauvres ou à faibles revenus, des MPME, de manière équitable sur l'ensemble du territoire d'ici à 2012. Quant aux objectifs intermédiaires, ils se présentent comme suit :
 - Renforcement des capacités des instances de contrôle et de promotion pour un encadrement optimal du secteur ;
 - Assainissement, restructuration et sécurisation du secteur ;
 - Accompagnement des SFD dans la recherche d'une organisation optimale notamment par la réalisation de plan d'affaires, l'appui à leur mise en œuvre et en particulier l'adoption de SIG performants ;
 - Soutien aux actions de l'APIM-Mali en vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle et de s'autonomiser ;
 - Approfondissement de l'articulation avec le secteur bancaire ;
 - Développement de produits adaptés et innovants pour des cibles et des zones spécifiques et pour la diversification de l'offre de services financiers des SFD.

Le plan comporte trois (3) axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1** : renforcer l'environnement institutionnel, légal et réglementaire en vue de sécuriser le secteur et de l'accompagner dans son développement ;
- **Axe stratégique 2** : poursuivre l'assainissement du secteur et la consolidation des SFD, ainsi que de leur instance de représentation en vue de la professionnalisation ;
- **Axe stratégique 3** : favoriser un accès large et diversifié aux services financiers par la mise en place de mécanismes et outils innovants et adaptés tout en approfondissant l'articulation avec le secteur bancaire.

L'objectif de renforcement, de généralisation et d'amélioration du contrôle et de la surveillance du secteur a été traduit en actions concrètes dans le plan d'action 2008-2012. Ce plan est assorti d'un chronogramme d'exécution impliquant différents acteurs de la microfinance.

Pour les auteurs de la stratégie et des plans d'actions (le plan présent et les deux précédents), ce qui importe le plus, c'est le développement institutionnel des IMF. Les résultats du diagnostic mentionnés ne comportent pas de spécification Genre. Ce qui permet de dire que le diagnostic lui-même n'en a pas tenu compte. Cela apparaît clairement dans les objectifs et les axes de la stratégie. Certes, cette 3^{ème} stratégie, à la différence des deux (2) précédentes, s'engage dans la recherche des voies et moyens de forte utilisation du secteur par les populations en général. L'un de ses objectifs (le dernier) vise le « *développement de produits adaptés et innovants pour des cibles et des zones spécifiques et pour la diversification de l'offre de services financiers des SFD* ». A cet effet, le 3^{ème} axe stratégique préconise de « *favoriser un accès large et diversifié aux services financiers* ». Mais, les cibles faisant l'objet de cet accès large à des produits adaptés ne sont pas spécifiées en termes de genre.

A défaut de trouver les rapports de concertation qui ont précédé les travaux de conception et au regard du montage des documents, on est en droit de dire que les stratégies nationales et leurs plans d'actions n'ont pas tenu compte de la situation différenciée des femmes et des hommes en rapport avec la microfinance. Ils sont demeurés globaux. Cependant, le rapport 2008 relatif au suivi de ces institutions, tente de prendre en compte la dimension « Genre ».

Ainsi, on y note que l'évolution considérable entre deux (2) périodes est en grande partie imputable au sociétariat féminin qui a progressé de 15,68% sur la période, contre 2,30% pour les hommes. D'autre part, la répartition du sociétariat du secteur par système fait apparaître que le système mutualiste est celui qui enregistre la plus grande participation des femmes avec 45,22% contre 37,17% pour le système de crédit solidaire et 17,61% pour le système CVECA. Le rapport attire l'attention (sans le vouloir peut-être) sur la nécessité de cette différenciation. Les plans doivent veiller particulièrement à la prise en compte des préoccupations des femmes et les systèmes disposent de repères d'analyse et d'orientation de leurs actions (produits et services).

III. LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET LA PROMOTION DES FEMMES

Si les plans d'actions sont restés toujours globaux, les femmes ont cependant constitué la cible principale des institutions dans les faits. Cela, à cause de la nature de leurs activités compatible avec les mécanismes de financement de ces institutions. Dans les faits, les femmes constituent les plus grandes utilisatrices des IMF et pour cette raison, celles-ci leur accordent une place prépondérante dans les services offerts et même dans les organes de gestion. Une analyse de la place des IMF dans la promotion des femmes s'avère importante et nécessite, entre autres, une lecture de la réglementation en la matière et une observation des conditions et des rapports entre l'offre et la demande de microcrédit.

3.1 Réglementation du secteur

La réglementation applicable aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) du Mali est celle qui s'applique à l'ensemble des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les textes de la loi-cadre portant réglementation des institutions d'épargne et de crédit ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en décembre 1993. Au Mali, la loi n°94-040 du 15 août 1994 et son Décret d'application n°94-302/P-RM du 20 septembre 1994 régissent les activités de ces institutions.

En mars 1998, afin d'instaurer un meilleur suivi et un contrôle efficace des SFD, la BCEAO a complété le dispositif réglementaire en édictant des instructions relatives aux ratios prudentiels et aux normes de production de l'information financière par les SFD, qui leur fait obligation de produire un rapport annuel d'activités dans un délai maximum de six (6) mois après la clôture de l'exercice.

Trois dispositions sont applicables en fonction de la nature des institutions :

- Les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, leurs unions, fédérations ou confédérations doivent solliciter un agrément auprès du Ministère chargé

des Finances ;

- Les groupements d'épargne et de crédit à caractère coopératif ou mutualiste sont exclus du champ d'application de la loi mais peuvent solliciter une reconnaissance ;
- Les structures ou organisations d'épargne et de crédit non constituées sous la forme mutualiste ou coopérative doivent signer une convention cadre pour une durée maximale de 5 années renouvelables.

Sur la période 2005-2009, la BCEAO a mis en œuvre un programme régional : le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE), qui vise à améliorer l'environnement réglementaire de la microfinance, renforcer la surveillance et promouvoir de bonnes pratiques de management et de gouvernance au sein des SFD. Dans ce cadre, au terme d'un processus participatif, une réforme du cadre juridique et réglementaire a été élaborée. Les avant-projets de loi et de décret ont été validés par les acteurs des états membres de l'Union en juillet 2006 à Lomé. Cette réforme vise à accroître la sécurisation des transactions, en particulier celles relatives à l'épargne et, à adapter les textes juridiques aux mutations en cours dans le secteur. L'une des principales innovations porte sur l'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice (régime de l'agrément) quelque soit la nature juridique de l'institution et une implication plus poussée de la BCEAO à la fois au niveau de l'instruction des dossiers de demande d'agrément et au niveau de la surveillance.

Le processus d'adoption des projets de loi et de décret relatifs à cette réforme a été adopté par le Mali à travers la loi n°10-013/du 20 mai 2010 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés.

La nouvelle législation sur les SFD a pour but de résoudre certaines lacunes de la réglementation « PARMEC », notamment en termes de stabilité des agréments pour les associations et les SA et de renforcement de la supervision pour les grands SFD.

La nouvelle loi prévoit :

- Un agrément unique pour toutes les SFD, quelque soit leur forme juridique (coopérative financière toujours appelées « IMCEC », SA ou association) ;
- Deux (2) catégories de SFD : ceux effectuant principalement des opérations d'épargne et de crédit et ceux non autorisés à collecter l'épargne (certains services accessoires sont possibles, notamment la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement) ;
- Un partage de la supervision entre le Ministère des Finances d'une part, la BCEAO et la Commission Bancaire d'autre part. Au-delà d'un seuil à fixer par la BCEAO, ces deux dernières institutions deviennent compétentes pour superviser ; la supervision «en dessous du seuil » étant réservée aux Ministères des Finances nationaux ;
- L'avis de non objection (ANO) de la BCEAO pour tout nouvel agrément ;
- Un ratio de solvabilité (capitalisation) pour les SFD non mutualistes (rien n'est prévu à ce stade pour les IMCEC) ;
- La mise en place ultérieure et l'adhésion des SFD à un fonds de garantie des dépôts du public ou des membres (pour ceux des SFD autorisés à collecter l'épargne) ;
- Des exonérations fiscales pour les seuls SFD mutualistes coopératifs, reprenant exactement les exonérations en vigueur pour les IMCEC dans la loi dite «PARMEC».

Par la suite, des instructions complémentaires édictées par la BCEAO sont venues compléter ces dispositions. Par ailleurs, un nouveau référentiel comptable pour le secteur a été adopté et mis en vigueur au sein des institutions à partir de l'année 2008. Les instances de contrôle et d'encadrement du secteur ont subi des modifications.

En remplacement de la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CAS/SFD) créée en avril 1999 et, afin de séparer les fonctions de promotion et de contrôle du secteur incompatibles, deux nouvelles entités ont été créées en janvier 2006. Il s'agit de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des SFD (CCS/SFD) rattachée au Secrétariat Général du Ministère chargé des Finances et du Centre de Promotion et d'Appui des SFD (CPA/SFD) rattaché au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce.

Conformément à la réglementation, la tutelle de l'Etat sur le secteur est ainsi assurée par le Ministère en charge des Finances à travers la CCS/SFD qui a les principaux rôles suivants :

- assurer l'instruction des dossiers de demande d'agrément, de reconnaissance et de signature de convention ;
- assurer le contrôle et la surveillance des SFD ;
- procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des données statistiques ;
- proposer des sanctions contre les SFD et veiller à leur application.

La BCEAO définit la réglementation applicable aux SFD et exerce à leur égard des fonctions de surveillance. Elle s'implique de plus en plus directement dans les opérations de contrôle, en particulier des grands réseaux, en complément des actions de la cellule ministérielle. Elle vise ainsi, d'une part, à sécuriser davantage le secteur et, d'autre part, à fiabiliser ses données en vue de leur intégration dans les statistiques monétaires nationales.

Le CPA/SFD a, quant à lui, pour mission d'assurer le développement des SFD et notamment de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants du secteur. Il a aussi pour mission de contribuer à l'amélioration des relations entre les banques et les SFD, à la formation et à l'information des populations cibles.

Ce dispositif est complété par un Groupe Consultatif National pour la Microfinance (GCNM) créé en 1998. Il se réunit en principe trimestriellement et a pour rôle de renforcer la concertation entre les SFD, les bailleurs de fonds et les autorités de tutelle.

Le Ministère des Finances assure la supervision du secteur à travers la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD). La CCS/SFD reçoit l'appui de la BCEAO et de divers partenaires (FMI/AFRITAC, Banque Mondiale/PDSF, etc..) pour accomplir sa mission, notamment en matière de définition de normes de gestion financière, de délivrance et de retrait d'autorisation d'exercice, de production de statistiques et de contrôle des IMF.

Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce assure la promotion et le développement du secteur, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale pour la

microfinance ; veille à la coordination ministérielle et à l'harmonisation des interventions au profit du secteur.

3.2 L'offre de microcrédit

3.2.1. Les conditions d'accès au crédit

Les conditions d'accès aux crédits des SFD varient d'un système à un autre en fonction des garanties à fournir, des taux d'intérêt, des modalités de remboursement. Toutefois, toutes les structures sont tenues de respecter le taux d'usure de 27% l'an.

Si les conditions varient d'une institution à une autre, il apparaît aussi qu'elles changent d'un type de crédit à un autre au sein d'un réseau. Au niveau de Layidu Wari, en fonction du type de crédit les conditions suivantes sont appliquées.

Tableau 3 : Conditions et types de crédit au réseau Layidu Wari

Conditions	Types de crédit		
	Crédit de soudure	Crédit de campagne	Crédit équipement
Montant	Maximum=100 000 Minimum=25 000	Maximum=300 000 Minimum=105 000	Maximum= 5 Millions Minimum= 500 000
Durée	6 mois	12 mois	12 mois et plus
Taux d'intérêt	18% l'an	15% l'an	13% l'an
Type de crédit	Groupe solidaire	Groupe solidaire	Individuel
Frais de dossier	3%	3%	3%
Fonds de prévoyance	1%	1%	1%
Apport personnel	5%	15%	15%
Garantie matérielle	non	non	Egale ou supérieur au montant demandé et plus avoir l'aval de quelqu'un

Ces conditions ne sont pas toujours à la portée des femmes pauvres. Ainsi pour atténuer cette situation, les partenaires au développement, en vue d'assurer la promotion des femmes, mettent en place des fonds de garantie. Le financement de la BOAD à Layidu Wari pour la promotion des femmes et des jeunes accorde des fonds à Layidu Wari au taux de 4% et l'Etat s'engage à assurer la garantie des crédits non remboursés à 50%. Dans ces conditions, le taux d'intérêt est ramené à 11% pour moins d'une année. Il n'y a pas d'avaliseur et la garantie matérielle peut ne pas dépasser le montant du prêt demandé. A cet effet, en fin janvier 2010, on comptabilisait un total de financement de plus de 113 millions au bénéfice de 384 femmes et de 27 jeunes hommes.

A Miselini dans le cadre du Crédit Solidaire, pour accéder au crédit, la femme doit justifier de son appartenance en tant que membre aux tontines à l'intérieur desquelles sont constitués des groupements. Les groupements comprennent 4 à 6 membres qui sont solidaires sur le montant du crédit octroyé et fournissent une garantie morale à travers l'engagement d'une tierce personne. Le droit d'adhésion fixé à 6.000 F, un taux d'intérêt de 15% l'an et une pénalité de 600 F en cas de retard, constituent d'autres conditions d'accès aux crédits.

Les crédits sont remboursés sur 46 mensualités avec la constitution d'une épargne forcée. Si l'adhérente autorise l'utilisation de son épargne dans le cadre de son remboursement, les mensualités de remboursement sont ramenées à 33.

Les conditions (droit d'adhésion, taux d'intérêt et pénalité) sont contraignantes et ne sont pas à la portée des femmes pauvres. Dans certains cas, les femmes s'endettent pour pouvoir y adhérer. Ce qui a eu parfois des conséquences tragiques pour certaines femmes. Ce fut le cas de Korotomou Coulibaly, adhérente de Miselini à Hamdallaye, en commune IV du District de Bamako. Elle a été contrainte de rembourser immédiatement les dettes qu'elle avait contractées pour constituer son épargne de départ. Ainsi, elle ne disposait plus suffisamment de fonds pour mener son activité de commerce et a continué d'emprunter auprès des amis du quartier pour faire face au remboursement. Finalement, dame Korotomou a été convoquée à la police par une de ses créancières pour une somme de 15 000 FCFA dont elle n'arrivait pas à s'acquitter. Aujourd'hui, avec le recul, elle a compris que c'était plutôt la caisse Miselini, avec la complicité de la responsable de son groupe, qui l'a entraînée dans des problèmes qui ont failli compromettre son mariage.

Le constat est que les conditions d'accès au crédit sont très diverses et elles sont plus souples quand il s'agit des projets qui apportent les garanties au niveau des SFD. La présence des fonds de garantie des partenaires permet d'atténuer les coûts financiers des prêts. Mais la difficulté pour les SFD est de faire cohabiter un système subventionné plus souple avec un système classique plus contraignant pour les femmes.

3.2.2. Les systèmes de microfinance et les types de crédit

Avec l'avènement de la nouvelle loi, on peut distinguer quatre (4) systèmes de microcrédit pratiqués par les IMF et les Société Anonymes :

- ✓ *Les systèmes de crédit solidaire* : Ils font référence au système de grameen bank et ont comme public les pauvres uniquement. Ils fournissent non seulement des services financiers mais des services non financiers tels que ceux à volet social (santé, éducation).
- ✓ *Les caisses villageoises autogérées* : La CVECA est une sorte de banque villageoise de développement économique et social. C'est un outil financier et économique autonome géré par les populations rurales. Les CVECA sont le fruit de la combinaison des deux autres systèmes car dans leur fonctionnement, elles mettent l'accent sur l'importance de l'épargne. C'est l'épargne collectée dans la circonscription de la caisse du village qui servira à faire le crédit, système mutualiste et à octroyer du crédit. Elles font référence au système de crédit de type solidaire.
- ✓ *Les sociétés anonymes* : Il s'agit des sociétés fondées sur l'actionariat. Ce système est récent en microfinance au Mali.
- ✓ *Le système mutualiste* basé sur le crédit individuel.

Sur les quatre systèmes, l'ensemble des bénéficiaires (sociétaires) se présentent suivant les systèmes ci-après :

Tableau 4 : Effectif des sociétaires par système de 2005 à 2008

Système	Année			
	2005	2006	2007	2008
Mutualiste	511.246	550.158	601.066	637.930
Crédit solidaire	101.412	117.212	153.576	174.875
CVECA	136.735	165.404	172.185	193.348
Autres systèmes	1.892	2.297	8.105	-
Total	751.285	835.071	934.932	1.006.151

Source : rapports annuels 2005, 2006, 2007 et 2008 de la CCS/SFD

L'effectif des sociétaires a connu un taux de croissance de 12% entre 2006 et 2007 et 8% entre 2007 et 2008. Ce qui dénote une baisse relative du taux de croissance d'une période à une autre. Les institutions mutualistes disposent de l'essentiel des effectifs membres des SFD avec plus de 68% en 2005 et cette tendance baisse en 2008 avec 63%. Les CVECA représentent le deuxième système en nombre de membres avec 18% en 2005. Le crédit solidaire a 13% en 2005 mais croit rapidement avec un taux d'effectif des membres allant à 72 % entre 2005 et 2008.

Les femmes représentent une part importante de l'effectif des SFD comme l'illustre le tableau ci-après :

Tableau 5 : Effectif des femmes dans les différents systèmes des SFD

Année	2005			2006			2007			2008		
	Hom*.	Fem**.	Group.***	Hom.	Fem.	Group	Hom.	Fem.	Group	Hom.	Fem.	Group
Mutualiste	320 183	167 325	23 738	353 777	163 399	32 982	388 576	176 760	35 730	413 231	182 395	42 304
Crédit solidaire	14 696	86 716	(908)	21 228	95 269	715	42 331	111 245	278	24 566	149 906	403
CVECA	83 447	48 270	5 018	99 031	58 347	8 026	105 359	60 146	6 680	114 129	71 005	8 220
Autres systèmes	1 543	228	121	1 916	241	140	3 233	481	4 391			
Total	419 869	302 539	27 969	475 952	317 256	4 1863	539 499	348 632	47 089	551 926	403 306	50 927

*Hommes, **Femmes ***Groupements

En 2005 les femmes représentaient plus de 43% des membres des SFD. C'est au niveau du crédit solidaire qu'elles sont quatre fois plus nombreuses que les hommes. En valeur absolue, leur effectif est plus important dans le système mutualiste que dans les autres systèmes. L'effectif des femmes dans les SFD est en croissance avec 5% entre 2005 et 2006. Il en résulte que les SFD continuent d'offrir aux femmes davantage de possibilité d'accès à leurs services.

Cependant, il est possible que cette situation évolue avec l'urbanisation accrue des caisses et le durcissement des conditions d'accès consécutifs à l'augmentation des frais d'entretien et de fonctionnement des établissements qui s'apparentent de plus en plus à des banques classiques. Comme les banques, les établissements de KafoIjginew, Miselini, Jigiyasoba, Jemeni, Nièsigiso sont de moins en moins accessibles à leurs cibles principales que sont les femmes pauvres.

Par ailleurs, les réseaux n'ont plus l'apanage de l'occupation du terrain. Les banques, avec la multiplication des agences, sont très présentes dans les quartiers de Bamako et dans plusieurs villes secondaires.

3.2.3. Les secteurs financés par les SFD

Les crédits octroyés par les SFD selon les secteurs en 2008 se présentent comme suit :

Tableau 6 : Répartition des crédits par système et selon l'objet au 31/12/2008 (Valeurs en milliers de F CFA)

Type SFD	Secteur										Total
	Agricult.	Artisanat	AGR	Equipt.	Educat°	Prestat° de Services	Social	Transformation	Transport	Autres	
Mutualiste	17 393 495	3 920 613	14 126 733	2 575 764	1 210 758	1 560 587	2 746 587	2 169 964	144 631	8 135 718	53 984 850
Crédit solidaire	2 955 071	617 679	2 643 901	87 416	56 929	72 863	2 383 772	0	2143	2 904 412	11 724 186
CVECA	1 816 294	8 454	3 046 420	12760	0	0	113 344	0	0	677 636	5 674 908
Autres Systèmes	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	22 164 860	4 546 746	19 817 054	2 675 940	1 267 687	1 633 450	5 243 703	2 169 964	146 774	11 717 766	71 383 944
%	31,05	6,37	27,76	3,75	1,78	2,29	7,35	3,04	0,21	16,42	100,00

nd = non disponible

Les secteurs agricoles, les AGR, le domaine du social, l'artisanat et la transformation ont bénéficié de l'essentiel des financements des SFD en 2008 avec respectivement 31%, 28%, 7%, 6% et 3%. Ils constituent les secteurs d'activités où on rencontre la plupart des femmes entrepreneurs. Ce qui signifie que les financements des SFD ciblent bien les secteurs d'activités des femmes. Cependant, une autre lecture du tableau permet de souligner que les SFD ne sont pas encore parvenus à ouvrir aux femmes des secteurs d'activités comme le transport.

3.3. Les dépôts effectués par les membres et crédits octroyés

Les produits offerts par les institutions de microfinance sont très divers et s'adaptent progressivement aux besoins des bénéficiaires tant au niveau du dépôt qu'au niveau du crédit. Les dépôts se font sous forme de dépôts à terme, à échéance et sous forme de dépôts à vue sans instrument de paiement. Les produits d'épargne thématique ciblés sur des segments précis (épargne formation, épargne éducation, épargne équipement productif, épargne habitat, ...) et produit d'épargne. Les crédits concernent les agriculteurs (intrants, campagnes, crédits d'épargne). Les dépôts effectués par les membres sont retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Les dépôts effectués par les membres (en milliers)

Type d'institution	2005	2006	2007	2008
Mutualistes	29 579 553	34 003 113	37 430 951	41 469 000
Crédits solidaires	1 843 972	2 145 879	3 073 306	3 775 000
CVECA	1 506 783	2 049 555	2 360 967	3 009 000
Sociétés Anonymes	286 886	141 874	223 576	-
Total	33 217 794	38 340 361	43 088 800	48 253 000

Les dépôts effectués par l'ensemble des membres des SFD connaissent une hausse. Ils sont de 15% entre 2005 et 2006 et 12% entre 2007 et 2008 d'où une baisse du rythme de la croissance entre les deux périodes. L'explication réside en partie dans l'effritement de la confiance des membres par rapport aux problèmes de gestion constatés au niveau de certains SFD et l'absence de rémunération des dépôts à vue. Les crédits octroyés se présentent ainsi :

Tableau 8 : Les crédits octroyés par an (en milliers)

Type d'institution	2005	2006	2007	2008
Mutualistes	39 688 671	42 130 622	55 749 000	56 781 000
Crédits solidaires	7 261 117	9 203 440	11 898 000	15 138 000
CVECA	3 496 118	4 436 020	5 203 000	7 783 000
Sociétés anonymes	601 270	1 147 648	2 041 000	-
Total	51 047 176	56 917 730	74 891 000	79 702 000

Les crédits octroyés par les SFD augmentent : 12% entre 2005 et 2006 ; et 6% entre 2007 et 2008, d'où une baisse de croissance due certainement à la crise financière ayant entraîné une baisse de la croissance des dépôts des membres et des problèmes de refinancement des SFD.

Ainsi il est constaté dans certains SFD un délai de traitement des dossiers de crédit qui dépasse trois mois alors qu'il était de 15 jours auparavant, phénomène qui limite l'accès des femmes aux crédits.

Tableau 9 : Répartition des encours du crédit selon le Genre et par système 2008 (en milliers)

Secteur	Homme	Femmes	Total
Type SFD			
Mutualistes	39 287	14 658	53 985
Crédits solidaires	5 237	6 437	11 724
CVECA	4 061	1 613	5 674
Total	48 585	22 798	71 383

Globalement, les hommes bénéficient de plus de crédit que les femmes avec 68% des encours de crédit contre 32% pour les femmes. Mais, c'est au niveau du crédit solidaire que le montant des encours de crédit des femmes dépasse celui des hommes avec 55% des encours de crédit. Malgré cette situation, les encours de crédit des femmes sont plus importants dans le système mutualiste que dans le crédit solidaire.

3.4. Refinancement des banques

Tableau 10 : Refinancement des SFD (en milliers)

Type d'institution	2005	2006	2007	2008
Mutualistes	8 434 000	10 345 000	15 609 000	25 200 000
Crédits solidaires	462 000	752 000	3 698 000	7 109 000
CVECA	1 590 000	2 058 000	2 275 000	2 915 000
Sociétés anonymes	167 000	588 000	1 097 000	-
Total	10 633 000	13.743.000	22679000	35.224000

* Banque et autres sources

Le financement des SFD qui repose sur des ressources externes, surtout celui des banques, s'accroît considérablement. Il est de 116% entre 2005 et 2007 et s'accroît en 2008, d'où l'accroissement de la dépendance des SFD par rapport aux financements des banques.

3.5. L'accompagnement des femmes dans les institutions de microfinance

Le renforcement des capacités dans les institutions de microfinance en direction des membres est un objectif assigné par les textes. Mais de manière générale, le renforcement des capacités des membres se fait rarement dans les SFD en dehors d'un financement exprès des partenaires au développement. Ces actions de renforcement, quand elles existent, sont aussi nombreuses que variées. A Layidu wari, par exemple, les actions de renforcement des capacités des membres ont porté sur la petite comptabilité et les éléments fondamentaux de la gestion d'entreprise. Ainsi plus de 360 femmes ont été formées en 2009 contre 72 en 2010. Certains programmes, comme le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle (FAFPA) ayant un financement extérieur, font aussi de l'accompagnement des femmes bénéficiaires.

En dehors de ces cas, on constate d'une manière générale que l'accompagnement du crédit porte essentiellement sur les modalités de remboursement du prêt et non sur le renforcement des compétences entrepreneuriales des femmes. Cette situation fait que les femmes ignorent en général le niveau de rentabilité des crédits octroyés par les SFD.

Dans le cas de la dame Korotoumou COULIBALY, la caisse ignorait qu'elle s'engageait dans un commerce de placement de pagnes à crédit. Elle n'en avait pas l'expérience et ne connaissait pas le mode de fonctionnement de ce commerce. C'est la disponibilité et la facilité de l'accès au crédit qui l'ont poussée à se lancer dans cette activité sans une étude préalable. La caisse n'a pas cherché à connaître sa capacité dans le domaine. Elle a reçu un montant de 50 000 FCFA comme les autres membres du groupe solidaire sans savoir exactement quelle utilisation elle pouvait en faire.

3.6. Les femmes dans la gouvernance des institutions de microfinance

La gouvernance dans les institutions de microfinance est analysée au point de vue de la participation des femmes dans les instances de prise de décision. Cette participation est supposée avoir une incidence sur les produits et services des SFD en direction des femmes comme celle de

la facilité d'accès au crédit.

L'analyse de la participation des femmes dans les instances est faite à travers les trois (3) institutions de microfinance suivantes :

Jigiya Soba : Les instances de prise de décision au niveau de l'institution sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, le comité de crédit et le comité d'éducation. Les comités de crédit sont appuyés par des missions composées uniquement d'hommes. Hormis ces comités, toutes les autres instances de prise de décision sont confiées aux femmes bien que les hommes (60% des membres) soient actuellement plus nombreux que les femmes (40%).

Dans les projets et programmes financés par les partenaires comme le PADEC, les instances de prise de décision des caisses sont confiées aux femmes.

Miselini : Les instances de prise de décision sont constituées de :

- l'assemblée générale, comprenant trois (3) femmes, membres délégués des caisses
- le conseil d'administration avec 10 femmes, membres du crédit solidaire
- les commissions avec 12 femmes par quartier,

Toutes ces instances contiennent en leur sein des femmes qui constituent les groupes solidaires créés à cet effet. Dans ce cas aussi, les instances de prise de décision sont confiées totalement aux femmes malgré la présence de sociétaires hommes.

Layidu Wari : L'analyse de la participation des femmes dans les caisses montre que les instances sont confiées aux femmes avec un nombre de 50 femmes, membres du Conseil d'Administration.

Cette option qui consiste à mettre en place des instances exclusivement féminines résulte du fait que ces institutions étaient principalement orientées vers les femmes à leur début. Actuellement les caisses sont de plus en plus ouvertes aux hommes et parfois l'effectif des hommes dépasse celui des femmes, c'est le cas de Miselini.

De plus en plus, il apparaît que les réseaux ne fonctionnent pas de façon démocratique, les décisions suivent les positions prises par les techniciens ou les organes exécutifs. Les Assemblées Générales ne constituent plus des instances suprêmes de décision. Les organes de gestion ne sont pas, par conséquent, élus mais désignés par les techniciens. Il se pose là le problème de la légitimité de ces instances. De plus, la discrimination en faveur des femmes peut être considérée comme une présence de façade pendant que les décisions sont prises ailleurs.

Les SFD restent une alternative intéressante pour le financement des microcrédits des femmes. En effet, ils sont de nature à concilier l'objectif social avec l'objectif financier leur permettant d'être plus proches des bénéficiaires à travers des appuis-conseils qu'ils ont la possibilité de supporter grâce à la légèreté de leur coût structurel. Ils ont alors motivé la bancarisation des plus démunies, à travers les femmes et les jeunes.

Mais, de plus en plus, on assiste à des mutations profondes se traduisant par le coût élevé du crédit, la difficulté à répondre au besoin de financement des femmes et autres groupes bénéficiaires. Les charges structurelles deviennent importantes et les empêchent d'assurer le rôle d'accompagnement qui constitue un facteur efficace dans le remboursement du crédit.

A ce jour, l'environnement financier au Mali se traduit par l'ouverture massive des banques.

Auparavant les banques se limitaient à un rôle de gestionnaire de dépôts des clients et elles sont restées longtemps très restrictives dans l'octroi du crédit. Avec l'émergence des institutions de microfinance qui ont créé une certaine concurrence, les crédits sont octroyés plus facilement dans les banques même si les bénéficiaires de ces crédits sont de classe moyennement aisée. On peut prévoir (notamment avec l'ouverture du microcrédit aux Sociétés Anonymes par la nouvelle Loi) que les banques dans leur expansion rapide, s'intéressent aux mêmes cibles que les SFD. Les banques s'adaptent facilement à l'environnement en réduisant les coûts et sont actuellement plus proches des populations que les institutions de microfinance, à travers une déconcentration plus marquée dans les centres urbains.

Même si les IMF (Institutions de Microfinance) continuent d'espérer que les banques répugnent d'investir le milieu rural, il y a lieu de le prévoir au rythme de l'occupation actuelle de l'espace urbain tant dans la capitale que dans les chefs-lieux de Région et de Cercle. Une situation de compétitivité qui n'est pas du tout favorable au refinancement assuré, en grande partie, par les banques.

Dans un tel contexte, les institutions de microfinance courent le risque de voir confirmée leur mauvaise presse. Car elles sont actuellement confrontées aux problèmes de refinancement à cause de la cessation de paiement de certaines d'entre elles.

Cependant, malgré ces difficultés, les institutions de microfinance, à travers les produits offerts, demeurent les structures les mieux adaptées au financement des femmes. Toutefois, à l'état actuel de l'offre de microcrédit sur le marché, une remise en question de la part des SFD est nécessaire pour continuer à jouer leur rôle de facilitation de l'accès des plus démunis aux produits financiers.

IV. EXPERIENCES DE TROIS (3) SYSTEMES DE MICROCREDIT DES PROJETS DESTINES AUX FEMMES

Les crédits octroyés par les projets et les ONG sont aussi généralement effectués à travers les institutions de microfinance dont il revient la charge de gérer le portefeuille de crédit en direction des femmes. Il s'agit d'un système tout aussi ancien que celui rencontré avec les IMF.

4.1. Soro Yiriwaso

Soro Yiriwaso est une institution de microfinance créée en 1986 sur la base d'un programme de microcrédit mis en place par Save The Children. Elle est centrée sur les femmes et a développé le prêt agricole aux femmes, financé avec l'appui de Save The Children. Les programmes de microfinance de Save The Children s'appuient sur une méthodologie de crédit à des groupes solidaires ("Group Guaranteed Lending and Saving") et ciblent principalement les femmes : 99% des clients.

Le prêt est solidaire et vise à impliquer les femmes dans le choix des bénéficiaires et dans la détermination du montant du crédit. L'institution supervise l'activité du crédit, ce sont les femmes en comité de crédit qui octroient les prêts et font le recouvrement des créances. Ainsi un agent de Soro Yiriwaso peut gérer un portefeuille de crédit de 120.000.000 F CFA. Les femmes reçoivent régulièrement des formations en gestion associative et en organisation pour leur permettre de mieux gérer cette activité.

Soro Yriwaso vise en priorité les femmes travaillant dans le secteur agricole et en zone rurale. Les prêts de groupe représentent 80% du portefeuille de crédit de Soro Yiriwaso. Ils s'échelonnent de 23 à 152 Euros.

La méthodologie des prêts des groupes agricoles a été développée avec le soutien de Micro Save The Children et se révèle à la fois particulièrement performante et appréciée par les clients. Les prêts sont en effet spécifiquement adaptés en fonction du type de culture, de la surface exploitée et du prix des intrants. Les remboursements de prêt s'effectuent une fois les récoltes terminées.

4.2. Freedom From Hunger

Freedom From Hunger, une organisation internationale à but non lucratif, a mis en œuvre sa stratégie du programme du *Crédit avec Éducation* afin d'améliorer la sécurité nutritionnelle et alimentaire des familles des régions pauvres et rurales d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie depuis 1989. Grâce à un travail en partenariat avec des caisses, des banques rurales et des organisations non gouvernementales de quatorze pays en voie de développement, le nombre de membres du *Crédit avec Éducation* se porte à un peu moins de deux cent mille (200 000). Au Mali, les partenaires de Freedom From Hunger sont deux réseaux de caisses appelés Kafo Jiginew et Nyèsigiso. En mars 2001, les deux institutions offraient les services de *Crédit/Épargne avec Éducation (CEE)* à plus de 29 800 membres dans quatre localités du pays (Sikasso, Ségou, Koulikoro et le District de Bamako) tout en atteignant respectivement un taux d'autosuffisance opérationnelle de 52% et de 68% pour la période des six mois précédents.

Le *Crédit avec Éducation* est une intégration de la stratégie de la banque villageoise qui fournit des prêts à petite échelle et de l'éducation offerte aux femmes démunies qui sont économiquement actives, cela lors des réunions hebdomadaires. La stratégie est mise au point pour promouvoir des pratiques améliorées de la santé maternelle et infantile tout en améliorant en même temps celles des moyens d'existence des ménages. Pour les réseaux de caisses, l'un des attraits principaux de la stratégie du *Crédit avec Éducation* était ses possibilités à mieux servir une clientèle relativement plus démunie. Bien que le *Crédit avec Éducation* n'utilise pas de mécanismes spécifiques de sélection, des caractéristiques comme des prêts de petite taille, des co-garanties, des réunions régulières et la façon dont le programme est promu ont pour résultat une sélection d'office des femmes relativement plus démunies. Les réunions hebdomadaires permettent aux membres de rembourser le principal et les intérêts du prêt, de faire des dépôts d'épargne et d'apprendre des pratiques sanitaires et nutritionnelles de base ainsi que des méthodes de planification familiale et de meilleure entreprise. Un degré élevé de recouvrement des prêts et l'utilisation de taux réels d'intérêt et d'épargne forment un fonds de prêt qui peut être recyclé à chaque fois. Les paiements d'intérêt et de cotisation sont utilisés pour couvrir les frais administratifs de prestation du programme. Ce programme, au niveau de Kafo Jiginew, se présente de la manière suivante :

Le prêt est offert aux associations de femmes démunies ; ces prêts sont alloués sans garantie subsidiaire aux associations de crédit qui ensuite allouent des prêts individuels à leurs membres qui garantissent mutuellement le remboursement des uns et des autres. Le taux d'intérêt de ces prêts de 16 semaines est de 3% par mois. Le prêt avec éducation assure la formation non formelle des associations. En adoptant le *Crédit Education*, Kafo Jiginew cherche à minimiser les risques de son portefeuille de crédit en diversifiant ses activités et en prêtant à de micro-entreprises qui ont des forts taux de remboursement et une demande saisonnière différente de celles des prêts agricoles pour le coton. Le rôle de Freedom From Hunger dans ce partenariat est d'apporter l'assistance technique et la formation requise pour que Kafo Jiginew soit capable de

gérer l'expansion de crédit avec éducation et d'intégrer totalement le programme dans ses opérations.

A travers des demandes conjointes de subvention, Freedom From Hunger prend en charge les coûts administratifs du programme de crédit avec éducation qui ne sont pas couverts par les intérêts et les frais payés par les clients et cela, pour au moins les cinq premières années du programme. Il finance les fonds de crédit nécessaire en collaboration avec les caisses participantes. Le responsable du programme de crédit est au siège de Kafo Jiginew alors que les agents de terrain sont rattachés à chaque caisse participante. Les agents de terrain animent les sessions d'éducation, forment et supervisent 15 à 20 associations de crédit à la gestion du crédit et de l'épargne. Chaque association de crédit, en temps que groupe, devient un membre de la caisse à laquelle elle est liée en payant une cotisation et en maintenant un compte.

Le programme de crédit fonctionne de la manière suivante : des associations de crédit de 20 à 30 femmes sont créées et divisées en groupes de solidarité de cinq à six membres permettant un système de garantie mutuelle aux deux tiers. L'association de crédit demande un prêt basé sur les prêts individuels de ses membres à la caisse locale de Kafo Jiginew. Les membres peuvent demander de 20 500 à 25 000 F CFA pour leur premier prêt à chaque cycle. Le montant peut augmenter de 12 500 F CFA jusqu'à un maximum de 150 000 F CFA.

Le montant de chaque prêt doit être approuvé par le groupe de solidarité ainsi que l'association crédit. Quand l'association crédit reçoit son prêt, le crédit est partagé entre les prêts individuels ayant été approuvés. Les rencontres sont mises à profit pour le remboursement de ces prêts. Une épargne d'un minimum de 100 F CFA par semaine est exigée de chaque membre. Des sessions d'apprentissage non formel sont organisées sur des thèmes ayant trait, entre autres, au traitement et à la prévention de la diarrhée, l'allaitement, l'alimentation de l'enfant, la vaccination, la planification familiale, le développement de meilleures entreprises et la confiance en soi.

Les remboursements de prêts sont déposés dans le compte de l'association crédit jusqu'à la fin du cycle des 16 semaines. Le montant du prêt de l'association crédit est remboursé à la caisse avec les intérêts et les membres peuvent alors avoir accès à leur épargne.

La pérennité de ce processus dépend fortement de la régularité des membres dans les remboursements et surtout du montant des prêts demandés individuellement et collectivement. Les prêts octroyés servent généralement à financer les petites entreprises, le commerce ou toute activité génératrice de revenu. Le programme a permis aux femmes :

- d'avoir accès au fonds de roulement et d'acheter les matières premières nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises ;
- de diversifier les activités ;
- d'améliorer les compétences entrepreneuriales ;
- d'améliorer l'estime de soi ;
- d'acquérir des biens immobiliers et d'augmenter des bénéfices ;
- d'améliorer des conditions de vie : éducation, santé, participation aux cérémonies culturelles et sociales.

4.3 Care-Mali et le système d'épargne et de crédit "Musow ka Jigiya Ton" (MJT)

Le système MJT est un système d'épargne et de crédit permettant de renforcer des groupes féminins afin qu'ils développent des stratégies plus rigoureuses, profitables, autonomes et durables. Il permet à chaque femme d'épargner et d'emprunter des fonds d'un montant

correspondant à ce qu'elle peut gérer personnellement. Il régleme la transparence et la flexibilité de la gestion des fonds du groupe et offre une réponse rapide aux besoins sociaux et de solidarité du groupe.

Care-Mali ne fournit pas de capital aux groupes MJT. Les femmes, membres du groupe, apportent de petites contributions hebdomadaires qui font grossir leur capital. Les intérêts perçus par le groupe sur les crédits à court terme octroyés aux membres augmentent également le capital du groupe. Les épargnes sont régulièrement collectées auprès des membres. Elles sont généralement uniformes au sein du groupe, bien que certains groupes MJT permettent aux femmes de décider du nombre de parts qu'elles souhaitent contribuer et ce, jusqu'à un plafond collectivement fixé. Les contributions hebdomadaires initiales varient entre 25 et 100 FCFA et augmentent au fil du temps.

Les taux d'intérêt sur les crédits à court terme octroyés aux membres du groupe sont laissés à l'appréciation et à la décision des membres du groupe.

Les femmes, en tant que gestionnaires, débiteurs et créiteurs, participent à tous les aspects liés aux opérations du groupe, qu'il s'agisse de l'épargne ou du crédit. Chaque groupe dispose d'un comité de gestion composé d'une présidente, d'une trésorière, d'une secrétaire et d'au moins deux contrôleurs des comptes. Toutes les transactions s'opèrent durant les réunions du groupe et les membres du comité de gestion sont chargés de procéder aux transactions et de les enregistrer. A chaque réunion, les épargnes sont collectées, les membres du groupe remboursent leur crédit (principal et intérêt) et la réunion s'achève avec le déboursement de nouveaux crédits.

Les décisions concernant l'utilisation des fonds restent entièrement avec les membres du groupe MJT. Les groupes octroient généralement aux femmes membres de petits prêts qu'elles investissent dans des activités génératrices de revenus telles que la production d'huile d'arachide, la préparation et la vente de nourriture, les transactions commerciales, le stockage de céréales et l'artisanat. Les groupes qui atteignent un niveau de capital supérieur aux besoins de crédits de leurs membres, investissent généralement leurs fonds dans le stockage et la revente différée de céréales (riz, mil, sorgho) ou dans l'embouche bovine. Au retour de ces investissements, une partie des fonds est distribuée entre les membres et le reste sert à l'achat d'équipements d'utilité collective.

L'approche MJT comporte des formations en gestion de trésorerie et en analyse de marchés, en direction de tous les membres du groupe MJT. Ces formations visent à accroître le niveau de profit des activités génératrices de revenus choisies par les membres. Outre le renforcement des capacités d'alphabétisation et de gestion de trésorerie, d'autres thèmes d'information sont dispensés à tous les membres lors des réunions hebdomadaires par des agents de terrain sur une période de cinq mois. Ces thèmes traitent de la santé, de l'éducation, des droits de la femme et de l'action civique. Au cours d'une seconde période de cinq mois, les agents de terrain continuent de suivre les groupes, mais de façon moins assidue, de manière à permettre aux groupes de fonctionner progressivement sans assistance directe. Au terme des dix mois de suivi, le groupe MJT est en mesure de continuer à fonctionner seul. Certains membres du groupe sont même capables de promouvoir l'émergence d'autres groupes MJT dans le village ou dans les villages avoisinants. La coexistence de ces groupes peut alors conduire au développement d'activités conjointes et à une amélioration d'accès aux fonds mobilisés de façon interne.

Le système d'épargne et crédit MJT contribue à améliorer le statut socioéconomique des femmes rurales et leur capacité à développer de meilleures conditions de vie pour elles-mêmes et leur

famille :

- Le système MJT permet aux femmes d'avoir un meilleur contrôle sur leurs ressources financières et de gagner une certaine autorité en matière de prise de décisions ; ces facteurs sont primordiaux pour construire l'auto-confiance et réduire la marginalité sociale dont les femmes rurales sont victimes ;
- Les petites activités économiques fournissent un revenu familial tout au long de l'année, ce qui est appréciable durant les périodes de famine et de sécheresse ;
- De nombreuses études montrent que les femmes sont plus enclines que les hommes à utiliser leurs ressources pour améliorer le statut sanitaire et le bien-être de leur famille ; dès lors, davantage de revenus au niveau de la femme signifie davantage de bien-être pour la famille ;
- Care-Mali encourage les membres des groupes MJT à établir un "fonds social" duquel peuvent être déboursés des prêts pour satisfaire des besoins sanitaires, éducatifs, sociaux et financer des activités collectives ou aider certains ménages à rétablir leur équilibre financier à l'issue des crises ;
- Les réunions hebdomadaires des femmes créent un espace de débat et de formation sur la santé, la nutrition, l'alphabétisation, la promotion de l'éducation (en particulier des filles), les droits et devoirs, ...etc.
- Les groupes de femmes sont souvent sollicités pour gérer les ressources du village ou des villages environnants comme, par exemple, gérer et vendre les surplus de production agricole ou faire fructifier des capitaux villageois à travers des investissements générateurs de revenus.

Le système d'épargne et crédit MJT est :

- *accessible aux pauvres* : comme indiqué ci-dessus, des épargnes hebdomadaires initiales limitées à 25 FCFA suffisent à construire la capacité financière du groupe MJT ;
- *adaptable et accommodable* : étant donné que le concept MJT ne requiert ni de capacités techniques ni d'apports financiers élevés, le système est bien adapté aussi bien aux zones rurales reculées qu'aux zones urbaines ; il fonctionne avec des groupes homogènes et avec des groupes affichant une diversité significative des membres ;
- *simple* : à l'issue d'une courte formation, des femmes alphabétisées sont capables de supporter aisément la création et le fonctionnement des groupes MJT ; des aptitudes minimales en tenue de livres sont requises ;
- *peu onéreux* : Care-Mali ne fournit pas de support financier aux groupes MJT. Les femmes membres du groupe MJT déposent régulièrement leurs épargnes personnelles et le fonds s'accroît ainsi progressivement avec ces contributions et les intérêts générés sur les prêts aux membres ;
- *facilement repliable à grande échelle* : étant donné que le système MJT est attractif pour les femmes pauvres et peu onéreux pour les bailleurs de fonds et qu'il peut être aisément vulgarisé par des organisations locales, il offre un potentiel de succès à grande échelle ;
- *et par-dessus tout*, la gestion réussie de ces groupes MJT par les femmes, à long terme, contribue à émanciper ces dernières en augmentant leur auto-confiance et en leur conférant un statut social davantage honorable au sein de leur foyer et de leur village.

Les limites de ce système sont notamment :

- le taux d'alphabétisation au Mali reste très bas parmi les femmes. Etant donné que le système MJT repose sur l'autogestion, une formation en alphabétisation est requise au stade initial de la création du groupe MJT ;
- dans les zones où il n'y a pratiquement pas d'activités génératrices de revenus durant une

grande partie de l'année, par exemple, dans les zones à partir desquelles une grande proportion de la population active migre durant la saison sèche, les femmes ne peuvent même pas épargner les montants minimum que le système requiert.

Care-Mali a commencé à promouvoir la création de groupes MJT dans la région de Ségou en juillet 2000. L'évaluation à mi-parcours de ce programme pilote fut très encourageante. Actuellement, Care-Mali apporte un appui, respectivement à 62, 20 et 9 groupes MJT dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou. Care-Mali a d'ores collabore déjà avec une ONG locale pour la création de 100 groupes MJT dans la région de Tombouctou. Il a aussi développé un système de suivi-évaluation, spécifique au système MJT et a défini des indicateurs reflétant les performances des groupes MJT.

Un protocole d'accord a été signé avec Kondo Jigima, une institution nationale de microfinance, qui a exprimé un intérêt pour l'octroi de crédits aux groupes MJT matures référés par Care-Mali.

Care-Mali vient d'initier un programme de recherche-action visant à développer une approche programmatique permettant de créer des mutuelles de santé à partir de groupes MJT matures.

Les crédits des Organisations Non Gouvernementales s'inscrivent en direction des femmes comme outil de développement en complémentarité avec les activités qu'elles initient en direction des populations. La recherche de la rentabilité n'est pas le leitmotiv principal. Mais le crédit est utilisé pour permettre aux femmes de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. C'est pourquoi le crédit solidaire est utilisé comme principe d'octroi et de choix des bénéficiaires. L'accompagnement en termes de renforcement des capacités est essentiel pour permettre d'avoir l'impact souhaité sur les bénéficiaires. Le retrait progressif des bailleurs est généralement envisagé et toutes les stratégies sont développées pour assurer la durabilité des liens entre les femmes et les institutions de crédit.

Le coût de l'encadrement des groupes paraît élevé. C'est ce qui explique la réticence de nombre d'institutions à assurer ce service. La stratégie prônée par Soro Yiriwaso semble être efficace. Elle consiste à transférer l'essentiel des compétences de gestion du crédit aux bénéficiaires, ce qui limite l'intervention des agents et minimise ainsi les coûts des crédits qui constituent actuellement des contraintes majeures pour les femmes.

V. ANALYSE DE L'IMPACT MICROCREDIT SUR LES FEMMES BENEFICIAIRES

5.1. Constats et perception des femmes en ce qui concerne l'impact du microcrédit

Pour l'analyse de l'impact du microcrédit sur les femmes, l'étude combine les résultats des investigations des Consultants et ceux des enquêtes de sondage réalisées dans quatre (4) Régions (Kayes, Sikasso, Mopti et Gao) et le District de Bamako. L'enquête a été réalisée auprès de 552 femmes identifiées auprès des institutions financières. Ce qui signifie que les personnes enquêtées ont utilisé ou utilisent encore les caisses des réseaux contactés.

Les constats formulés relèvent de la description et des perceptions de ces femmes quant à leurs rapports avec les SFD et le microcrédit. La population du sondage se présente comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Présentation de la population de l'enquête de sondage de l'étude par Région

Lieu d'enquête	Nombre de femmes/sujets enquêtés	
	Effectif	Pourcentage (%)
Kayes	98	17,75 %
Sikasso	101	18,30%
Mopti	105	19,02%
Gao	100	18,12%
Bamako	148	26,81%
Total	552	100%

A l'analyse des résultats, les constats ci-après sont faits :

1. Les femmes qui fréquentent les caisses ont les caractéristiques socio- démographiques suivantes :
 - a. Les plus nombreuses (63,59%) ont un âge compris entre 30 et 50 ans ;
 - b. Elles sont généralement analphabètes (51,63%) ; et
 - c. Interviennent surtout dans le secteur informel caractérisé notamment par le petit commerce (68,30%).

2. La plupart des femmes (60,51%) viennent directement aux institutions de microfinance ; 37,68% d'entre elles entretiennent des relations avec leurs caisses par l'intermédiaire d'un groupement de femmes qui peut être une coopérative ou une association. C'est seulement 1,82% des femmes fréquentant les caisses qui bénéficient de l'accompagnement d'un projet. Il apparaît donc que bon nombre des femmes utilisatrices des caisses ne sont pas encadrées. Ce qui est à l'image du caractère de structures de financement appropriées aux couches exclues des systèmes financiers classiques. Il en résulte que la pénétration des SFD auprès des bénéficiaires est réelle. Toutefois, avec la présence des organisations faitières et des Projets de développement auprès des réseaux et des fonds de garantie, les taux ainsi que les conditions peuvent être négociés à la baisse et les bénéficiaires sont capables de satisfaire à toutes les exigences des SFD. Mais, l'appropriation des institutions par les bénéficiaires n'a pu être effective, ces derniers arrêtent la collaboration avec les SFD après le retrait des appuis des faitières et structures d'appui. Ce qui signifie que les conditions des caisses ne conviennent pas aux bénéficiaires.

3. Les femmes utilisent les caisses à travers les deux activités fondamentales de celles-ci : le crédit unique ou l'épargne-crédit. Cependant, plus de 80% d'entre elles entretiennent des relations d'épargne-crédit. Le taux élevé d'épargne-crédit s'explique par les modalités de fonctionnement des institutions de microfinance. Dans la plupart des cas, elles exigent des bénéficiaires une certaine garantie financière et la preuve de leur capacité à travailler avec une institution financière en faisant préalablement de l'épargne. A cet effet, l'épargne précède toujours le crédit.

Dans le cadre du crédit solidaire, la caution morale est obligatoire, mais le remboursement est subordonné à la constitution d'une épargne obligatoire au cours du remboursement. Ainsi 67,21% des bénéficiaires disposent de l'épargne à la caisse.

Cette épargne varie suivant les professions comme le démontre le tableau ci-après :

Tableau 12 : Variation de l'épargne selon les professions des femmes bénéficiaires

Profession principale	Effectif total	Effectif possédant une épargne	%
Artisan	25	15	60,00
Autres	377	294	77,98
Employé secteur privé	18	11	61,11
Fonctionnaire	31	22	70,97
Paysan	101	29	28,71
Total	552	371	67,21

Il ressort du tableau que les paysans sont ceux qui épargnent le moins : 28,71%. Ce constat ne fait que confirmer l'assertion suivante : « *la pauvreté est rurale et féminine* ». La proportion de femmes paysannes épargnantes (moins de 30% de son effectif) n'atteint pas la moitié de celle des artisans (60%).

C'est avec les services crédits des IMF que les femmes ont eu accès à de « l'argent anonyme » (qui n'appartient pas à un seul individu) et ont fait des « économies » même si c'est souvent par contrainte. « *Nous savions que pour épargner, il faut être dur avec soi-même, se priver. Et ça, nous l'avons appris avec la caisse* » disait une femme sociétaire de Miselini à Sikoroni.

Dans l'esprit de la création et des principes de fonctionnement des caisses, il est important d'admettre que le principe de caution morale soit suffisant pour accéder au crédit. Cela est de nature à permettre aux plus démunis de bénéficier des services des institutions de microfinance.

Cependant, à coté des réussites, il ya parfois des situations dramatiques du microcrédit que vivent les femmes mais malheureusement, elles préfèrent les taire dans bien des cas. La situation vécue par la dame Korotoumou Couilbaly à Hamadallaye avec le réseau Miselini illustre bien cet état de fait. Elle réussissait à constituer son épargne au niveau de la caisse alors que sa dette augmentait au quartier. Elle a été contrainte d'abandonner son domicile conjugal et ses enfants parce que ses créanciers étaient nombreux et devenaient plus exigeants (voisines, belles-sœurs, belles-mères, boutiquiers et même des marchands ambulants). C'est auprès d'eux qu'elle prenait régulièrement de l'argent pour payer son crédit à la caisse. Elle remboursait ainsi le crédit alors qu'elle n'était plus en activité faute de fonds pour son commerce.

4. L'assemblée générale est l'instance de décision et la participation des femmes est une occasion unique pour favoriser leur accès au crédit. Mais de plus en plus, on constate que les bénéficiaires ne sont pas suffisamment informés de la tenue de ces assemblées générales. Le tableau ci-après montre la participation des membres aux AG suivant le niveau de formation

Tableau 13: Répartition de la population cible membre ayant déjà participé à une AG de la caisse suivant le niveau de formation

Niveau de formation	Effectif ayant déjà participé à une AG	%	Effectif total
1 ^{er} Cycle	57	62,64	91
2 ^{ème} Cycle	57	63,33	90

Analphabète	152	53,33	285
Néo-alphabète	14	70,00	20
Secondaire	32	60,38	53
Supérieur	4	30,77	13
Total	316	57,25	552

L'enquête montre que 57% des personnes interrogées ont participé à une assemblée générale. Ce qui est moyen et ne devrait pas permettre la tenue d'AG en termes d'atteinte de quorum (les 2/3 des membres). Sur cet effectif, les femmes analphabètes représentent, à elles seules, plus de 27% et plus de 48% de celles qui en ont déjà participé. Cela signifie que les femmes participent moins à cette instance importante car la majorité de celles qui y participent n'ont pas toujours les moyens intellectuels de comprendre le fonctionnement des caisses et d'appréhender correctement les enjeux liés à leur participation. En termes de participation aux prises de décisions, les femmes bénéficiaires sont peu présentes dans les instances de gestion (seulement 21,20%) malgré l'existence des exceptions comme Jigiyasoba et Miselini évoquées plus haut.

Tableau 14 : Répartition de la population cible membre étant aussi membre d'une instance de gestion de la caisse suivant la région.

Région	Effectif étant aussi membre d'une instance de gestion	%	Effectif total
Bamako	6	4,05	148
Gao	11	11,00	100
Kayes	0	0,00	98
Mopti	91	86,67	105
Sikasso	9	8,91	101
Total	117	21,20	552

5. En général, les femmes estiment que l'amélioration de l'offre de crédit doit notamment porter sur le taux d'intérêt et la durée des prêts dont respectivement 56% et 52% sont moyennement satisfaites.
6. Près de la moitié des femmes ne savent pas formuler correctement leurs demandes de crédit. La capacité à formuler les demandes est une étape importante dans le processus d'offre du crédit car elle permet aux demandeurs de mieux maîtriser leurs besoins et de connaître la rentabilité du crédit. Les caisses d'épargne et de crédit avaient pour vocation d'assurer ce service, mais la recherche poussée de la rentabilité financière a fini par prendre le dessus sur l'utilité sociale. L'évaluation des demandes est orientée vers le renforcement de la capacité du client à assurer le remboursement. Pour ce faire c'est la disposition d'équipements et de matériels ménagers qui l'emporte de loin. A cet effet, Madame Raby qui fut chef de groupe solidaire raconte qu'une de ses adhérentes avait emprunté des équipements (un frigidaire et un téléviseur) et à l'heure du contrôle des biens, elle avait fait venir des matériels et équipements de toutes parts pour remplir sa maison et tromper ainsi les contrôleurs. Seule la vigilance du chef du groupe solidaire a permis de la démasquer et d'éviter le piège.

De moins en moins, les caisses prêtent attention à la capacité de l'activité à générer un bénéfice (rentabilité) et à permettre plus tard un épanouissement de la promotrice. On minimise autant que possible les coûts sinon, ils doivent être supportés par les

bénéficiaires.

Ainsi, les « *frais de dossier* » et « *frais de suivi* » supportés par les bénéficiaires vont souvent jusqu'à 3 à 5% du prêt. Ce qui ne donne pas toujours le droit de faire monter son dossier. Les bénéficiaires le font souvent, comme ils le peuvent. Il en résulte qu'ils perçoivent mal leurs besoins financiers et en général les crédits reçus ne sont ni bien orientés, ni bien encadrés. Comme les Société Anonymes (Banques et institutions financières), les SFD n'investissent plus dans l'accompagnement non financier. Aussi, il s'avère impérieux pour les institutions de microfinance de mettre en place un dispositif de transfert de compétences concernant la formulation des demandes de crédit. Cela, pour rendre les crédits plus efficaces et capables de développer les affaires des bénéficiaires

7. Cependant, 58% des bénéficiaires pensent que les crédits correspondant à leur demande selon les activités éligibles ; pour 75% c'est selon les conditions ; 51,45% pour le taux d'intérêt ; 68,48% pour le volume du crédit ; 52,36% pour la durée et 62,68% pour les modalités de remboursement.

Tableau 15 : Indicateurs de satisfaction des conditions de crédits par site d'enquête

Région	Activités éligibles	Conditions	Taux d'intérêt	Volume	Durée	Modalités de remboursement	Effectif total
Bamako	36,49	52,70	27,03	30,41	37,16	54,05	148
Gao	69,00	76,00	58,00	77,00	58,00	49,00	100
Kayes	84,69	98,98	44,90	89,80	33,67	44,90	98
Mopti	94,29	69,52	59,05	64,76	61,90	79,05	105
Sikasso	16,83	89,11	79,21	99,01	77,23	89,11	101
Total	58,33	75,00	51,45	68,48	52,36	62,68	552

A Bamako, ces indicateurs sont en-dessous de la moyenne car seulement 36,49% pensent que les activités éligibles correspondent à leur demande ; 27% pour le taux d'intérêt et 30,41% pour le volume du crédit. Des efforts doivent être faits par les SFD pour améliorer ces indicateurs.

8. Selon 94% des femmes, les crédits octroyés par les institutions leur ont permis de continuer leurs activités. 89,86% estiment qu'elles ont pu augmenter la taille de leurs activités économiques et 85,33% pensent que le crédit a permis de diversifier leurs activités. Ces crédits ont été à l'origine de la création de nombreux emplois au profit des femmes. L'enquête révèle que 33% des bénéficiaires de crédit ont créé des emplois dont 28% ont embauché d'autres femmes. Selon leurs appréciations, les services des institutions de microfinance ont apporté un appui considérable au développement des activités informelles dans le sens de « *petites activités d'achat et de vente* » caractéristiques de la majorité des femmes.
9. Les caisses ont appuyé les femmes dans la gestion de crédit et 83,51% pensent que cet accompagnement est efficace. En plus des caisses, les bénéficiaires ont reçu l'appui d'autres acteurs (37%). L'accompagnement des caisses dans la plupart des cas a porté sur la gestion orientée sur le remboursement du prêt. Ces appuis ont permis de mettre en place des outils de gestion dans 84% des entreprises féminines et par conséquent, ils ont contribué à l'amélioration de la gestion organisationnelle et institutionnelle des organisations féminines.

10. Les facteurs conjugués liés au crédit ont permis aux micro-entrepreneurs de gagner plus (91%). Cet argent a permis aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs enfants. Les tableaux ci-après illustrent l'amélioration de la situation des femmes dans la famille et dans la communauté. Avec un peu plus de revenus, des femmes ont vu leur statut social s'améliorer soit parce qu'elles sont consultées pour prendre des décisions, soit parce qu'elles peuvent décider de satisfaire des besoins d'utilisation de services sociaux de base. L'enquête sondage a permis de dresser la situation ci-après :

Tableau 16 : Pourcentage de femmes pour lesquelles l'argent gagné permet de prendre la décision par elle-même...

Région	D'aller sans contrainte au Centre de Santé pour elle et ou pour ses enfants	De donner de la bonne nourriture à ses enfants	D'envoyer ses enfants à l'école	De mieux s'habiller elle et ses enfants	De participer davantage aux activités éducatives et culturelles	Effectif total
Bamako	84,46	86,49	87,84	83,78	66,89	148
Gao	89,00	78,00	67,00	91,00	89,00	100
Kayes	95,92	96,94	95,92	96,94	97,96	98
Mopti	95,24	93,33	93,33	94,29	93,33	105
Sikasso	92,08	86,14	64,36	96,04	66,34	101
Total	90,76	88,04	82,25	91,67	81,34	552

Tableau 17 : Pourcentage des femmes selon lesquelles depuis qu'elles gagnent plus d'argent la famille les consulte dans les prises de décisions concernant...

Région	Les achats de matériels et équipements	De nouvelles constructions	Le démarrage ou l'agrandissement des activités de production	La nourriture de la famille
Bamako	61,49	25,00	40,54	81,76
Gao	42,00	55,00	45,00	70,00
Kayes	96,94	3,06	8,16	97,96
Mopti	92,38	25,71	90,48	94,29
Sikasso	61,39	36,63	73,27	45,54
Total	70,11	28,80	51,09	78,26

De la lecture des deux (2) tableaux, il apparaît qu'avec plus d'argent (amélioration du pouvoir financier), les femmes participent plus aux prises de décisions concernant le développement socioéconomique des ménages. Le poids socioculturel limitant la participation des femmes aux prises de décisions relatives aux actions communes des familles reste encore plus fort. C'est ainsi que les taux sont plus élevés sur le premier tableau. Il ressort des différents tableaux que l'argent gagné par les femmes leur a permis :

- ✓ d'accéder aux services des centres de santé 91% ;
- ✓ d'améliorer la nutrition des enfants 88% ;
- ✓ de faciliter l'inscription des enfants à l'école 82% ;
- ✓ de mieux s'habiller et habiller les enfants 92% ;
- ✓ de participer davantage aux activités éducatives et culturelles 81%.

Dans tous les milieux, la tendance est à la responsabilisation des femmes dans l'entretien des enfants et des ménages. A l'opposé, elles demeurent relativement moins sollicitées pour les

prises de décisions concernant les actions communes des familles comme l'achat d'équipements, le démarrage et l'agrandissement des activités, les constructions nouvelles (29%) qui restent des domaines purement réservés aux hommes.

L'accès des femmes au réseau des SFD a permis à 81% d'entre elles de participer activement au développement de la communauté.

5.2. Conclusion

Au regard des constats et perceptions des femmes de l'impact du microcrédit des SFD sur leurs activités économiques et leurs conditions de vie, il est permis de faire les affirmations suivantes :

- Les microcrédits concernent la production agricole (achat d'intrants, commercialisation de produits, embouche), l'achat-vente ou petit commerce, la transformation de produits agricoles, la consommation, etc.
- En général, les conditions d'accès aux crédits varient d'une institution à une autre et d'un type de crédit à un autre.
- Dans la plupart des cas, le microcrédit est basé sur le principe de constitution d'épargne préalable des bénéficiaires ou la capacité à faire des opérations courantes avec l'institution partenaire.
- Les conditions d'accès aux produits financiers nécessitent souvent des garanties financières notamment dans le cas des crédits mutualistes. Dans le système solidaire la caution morale matérialisée par l'engagement solidaire des bénéficiaires remplace la garantie financière.
- Dans le système financier, en général (réseaux de caisses et société anonymes), les crédits sont uniquement financiers et visent le développement des affaires des femmes. Au niveau des projets, ces produits s'offrent avec un accompagnement pour permettre aux femmes d'avoir accès aux services de base comme le cas des programmes de nutrition et de santé maternelle.

En considérant les systèmes de microcrédit des SFD (adhésions, accès et gestion de crédit et d'activités), les rapports des SFD avec les activités économiques et les conditions de vie des femmes connaissent des acquis mais aussi des insuffisances.

5.1.1. Les acquis

En comparaison avec le système financier classique que représentaient les banques antérieurement aux années 80, il est indéniable que la grande majorité des femmes étaient purement et simplement exclues du marché financier. Elles n'avaient aucune chance d'accéder à un quelconque financement de leurs activités en dehors des réseaux sociaux (emprunts individuels) qui n'existent pas pour tout le monde et dont le volume de crédit et le fonctionnement ne sont pas de nature à développer une activité économique. De l'analyse des impacts du microcrédit, il apparaît des acquis des rapports des SFD et des femmes, de leurs activités et de leurs conditions de vie.

- (1) D'une manière générale les femmes apprécient les services des SFD. Elles croient qu'ils ont apporté un appui considérable à leurs accès aux ressources, au développement de leurs activités économiques, à la génération de revenus et, par conséquent, ils ont contribué à leur

donner un statut leur permettant de se faire valoir dans la société. Les revenus générés ont permis aux femmes d'avoir accès aux services sociaux de base. Ces institutions ont eu donc, par ricochet, un impact positif sur la société de manière générale.

- (2) Les produits offerts par les institutions de microfinance aux femmes sont divers et variés tant dans le crédit que dans l'épargne. Les femmes y ont accès de façon individuelle ou en groupe solidaire. De l'analyse des appréciations de nombreuses femmes, les produits financiers développés par les SFD et les projets de développement riment avec leurs besoins et ceux de leurs organisations. Ces produits demeurent caractéristiques de la situation socioéconomique des couches démunies et de la taille (généralement petite) de leurs activités. Pour ces femmes, ils sont pertinents, efficaces et restent porteurs d'espoir dans la lutte contre l'inactivité.
- (3) Les femmes ont une implication active dans la définition du mode d'accès au microcrédit. En tant que bénéficiaires directes ou étant responsables d'instances de prises de décisions, elles participent à la définition des montants, à la qualification des bénéficiaires et assurent le recouvrement.
- (4) Les projets et programmes atténuent les coûts des crédits en apportant les fonds de garantie et en assurant l'accompagnement nécessaire. La préoccupation des SFD de l'accès des femmes aux crédits demeure constante et les pousse continuellement à la recherche de nouvelles façons d'offrir le microcrédit et de nouveaux encrages ou connexions avec des partenaires au développement. C'est à ce titre que le niveau de sociétariat et la diversification des domaines d'activités touchés constituent deux indicateurs non financiers très importants.
- (5) Il existe principalement deux systèmes de microcrédit. Le système mutualiste basé sur le crédit individuel avec des garanties financières et le système solidaire basé sur la garantie solidaire. Le système solidaire semble être le système adapté aux activités des femmes à cause de l'absence de garantie financière qui bloque l'accès des femmes au crédit. C'est aussi au niveau de ce système que l'on rencontre un nombre relativement élevé de femmes par rapport aux hommes. Son mécanisme de fonctionnement fait qu'il évite aux femmes les risques de surendettement.
- (6) Dans tous les cas, les systèmes de microcrédit privilégient les secteurs d'activité des femmes dans le financement et permettent de véhiculer des messages pour le développement de leurs affaires et l'amélioration de leurs conditions de vie.
- (7) Les financements des SFD sont orientés sur les secteurs d'activités caractéristiques des femmes : secteur agricole en milieu rural, AGR, artisanat et transformation. A l'analyse des effets du crédit sur les affaires des femmes et organisations féminines, il apparaît d'après les affirmations des femmes, une évolution des activités en volume et en diversité. A cet effet, on peut rappeler cette femme de Sikoroni, sociétaire de Miselini *qui est passée d'un sac de charbon constituant son fonds de commerce hebdomadaire à un chargement de camionnette pendant le même temps*. Le chiffre d'affaire et le nombre d'emplois créés ont aussi augmenté de même que les activités se sont diversifiées pour cette femme *qui a pu acquérir quatre réfrigérateurs à partir de la vente de pagnes*. D'autres qui n'avaient pas d'activités lucratives à cause de leur extrême pauvreté sont parvenues à s'insérer dans le circuit économique. Cependant, les activités restent précaires car le volume de financement n'évolue pas suffisamment pour permettre une capitalisation réelle des revenus.

Il est permis d'espérer avec le renforcement des capacités que les femmes soient à même de gérer des volumes de financement plus importants et de faire évoluer les entreprises individuelles vers des sociétés à plus grande dimension. Cependant, tout ne semble pas aller bien pour le meilleur des mondes dans le microcosme du microcrédit des SFD pour les femmes. Pour de nombreux observateurs avertis, les résultats du microcrédit sur l'amélioration des activités des femmes sont mitigés.

5.1.2. Les insuffisances et les faiblesses

Nonobstant les acquis ci-dessus énumérés, dans leurs rapports avec les institutions de microfinance, les femmes connaissent de nombreuses difficultés. Elles se plaignent de la durée trop courte des prêts, des niveaux montants octroyés souvent peu élevés, des conditions de remboursement très contraignantes (échéances courtes, pénalités de retard appliquées) et des taux d'intérêts élevés.

(i) Pour beaucoup de nos interlocuteurs, les institutions de microfinance ne constituent pas le « *bon outil de développement pour les femmes* ». Elles sont devenues, au fil des années, « *grâce à la participation physique et la contribution financière, surtout, des femmes* » un outil plus financier que social. Or c'est justement, cet aspect social, à la différence des banques classiques qui avait permis de sceller un lien solide entre les deux : IMF et femmes. En effet, tous les facteurs qui ont fondé l'intérêt de la première pour la seconde sont sociaux. Hélène Ryckmans, l'éditorialiste de la revue « PALABRES », de l'Association « Le Monde selon les femmes », écrivait dans le N° 15 de 2007 que « *la microfinance cible particulièrement les femmes pour cinq raisons. Premièrement, les femmes sont très touchées par la pauvreté. Deuxièmement, on veut réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Troisièmement, les femmes respectent mieux leurs engagements en matière de remboursement de crédit et en termes d'échéance. La quatrième raison relève des droits humains. Enfin, beaucoup de femmes utilisent le crédit pour augmenter le bien-être familial (alimentation, santé, habitat et éducation)* ». Aujourd'hui, les institutions de microfinance sont résolument orientées vers « *les finances pures et dures* » comme nous le disait l'un des responsables du secteur avec beaucoup de fierté et de satisfecit. A cet effet, la gestion du crédit a perdu beaucoup de son caractère humanitaire : le coût du crédit est devenu plus élevé, la gestion du sociétariat, notamment féminin est de plus en plus légère, les SFD ont, pour la plupart, engagé une forte concurrence avec les Sociétés Anonymes (banques et assurances) dans leur allure et apparence. Au même moment, des difficultés voire des cessations de paiements et/ou de délégation d'administration se multiplient (exemple : cas des réseaux JEMENI et CANEF). Les institutions apparaissent alors comme peu viables et de moins en moins efficaces avec un impact du crédit douteux dans le développement des activités des femmes. De nombreux faits corroborent ces affirmations :

- *Le renchérissement des coûts du crédit*, les institutions de microfinance sont victimes actuellement des coûts liés à l'évolution spectaculaire de leurs dépenses de fonctionnement au détriment des opérations de crédit au profit des membres. Ainsi les charges d'exploitation de l'ensemble des SFD sont passées de 11.583.981.000 FCFA en 2006 à 14.369.512.000 FCFA en 2007 soit une croissance de 24%. Cette tendance démontre, une fois de plus, que les charges d'exploitation ne sont pas suffisamment maîtrisées. La conséquence est le renchérissement du crédit pour faire face à ces charges de plus en plus importantes. Ainsi le taux d'intérêt varie à la hausse avec un minimum de 15% et

des charges accessoires de frais de dossier, d'assurance, etc. Toutes choses qui font augmenter le coût du crédit. Les dépôts à vue, autrefois rémunérés dans les SFD, incitaient les membres à développer des épargnes mais, actuellement, ils ne le sont plus et des frais de tenue de compte ont été diversifiés avec des montants en hausse pour couvrir les charges d'exploitation. Les dépenses de fonctionnement s'agrandissant les fonds de trésorerie ont considérablement diminué. Les crédits ne sont plus octroyés avec autant de diligence. A la caisse Miselini de Sikoro, on a constaté que la durée de traitement a considérablement augmenté en passant de 15 jours à plus de 3 mois. Ce qui provoque des restrictions du crédit aux femmes.

Au même moment le volume de crédit octroyé aux femmes évolue très lentement. Ce qui ne leur permet pas d'imprimer une croissance plus rapide à leurs affaires. Ainsi on a constaté que pendant plus de 10 ans le crédit octroyé à une seule femme est passé de 50.000 F CFA à un maximum de 1 million. Cette situation ne favorise pas une évolution remarquable du développement des affaires.

- *La gestion du sociétariat ou membership*, notamment féminin, résolument tournée vers la rentabilité financière, les SFD s'occupent de moins en moins des activités de leurs clientes et même des sociétaires des caisses. Dans ces cas, de nombreuses femmes se détournent des caisses comme l'attestent ces témoignages de femmes évoquant les raisons de leur méfiance vis-à-vis du microcrédit dans le rapport de Yaya Koloma intitulé : « *Microfinance et réduction de la pauvreté, Afrique subsaharienne : quels résultats du Mali* » : une première femme pense qu'il « *est fort probable que l'on consomme l'emprunt (pour payer de la nourriture) et que l'on soit incapable de rembourser correctement. Cela pourrait causer des problèmes que nous préférons éviter* ». Sa voisine pense surtout aux problèmes consécutifs au non remboursement. Elle soutient qu'en « *cas d'incapacité à rembourser, on se crée des problèmes surtout lorsqu'on a recours à d'autres personnes [...] les conséquences sociales (honte) de l'incapacité à honorer ses engagements. De plus, au lieu d'avancer (de progresser), on recule quand de tels problèmes surviennent* ».
- *Le manque de viabilité financière des SFD*, l'environnement actuel des SFD se caractérise par une gestion non efficace en termes de respect des normes et ratios prudentiels. Cela se traduit par des cessations de paiement constatées au niveau de plusieurs d'entre elles. La qualité de portefeuille des crédits se dégrade considérablement ainsi le montant de crédit en souffrance qui, entre 2000 et 2005 s'est accru en passant de 1,1 milliard à 2,301 milliards soit une hausse de 107,7%. Le taux de dégradation (le rapport du crédit en souffrance / encours de crédit) est de 5,1% en 2005. Cette situation s'explique par l'inadaptation du crédit aux besoins des bénéficiaires et un manque d'encadrement des bénéficiaires.

- (ii) Le grand échec de la microfinance réside dans le coût élevé des taux d'intérêt appliqués. Ce taux croît au fur et à mesure que le réseau s'agrandit et les dépenses de fonctionnement, de plus en plus, importantes. Le succès « apparent » de la microfinance s'expliquait par un niveau très avancé de déconcentration jamais atteint par les banques classiques. Cette proximité, au lieu d'être une opportunité, est devenue plutôt source de surendettement des bénéficiaires. Elle a entraîné la prolifération des caisses qui se sont livrées à des concurrences sauvages. Les femmes adhèrent à plusieurs caisses à la fois,

prennent du crédit à tour de bras et les caisses se soucient peu de l'utilisation qu'elles en faisaient parce qu'elles sont plus axées sur la recherche de la rentabilité. Il en résulte que les effets escomptés ne sont pas produits.

Cette gestion désastreuse résulte aussi de la volonté des SFD à faire des investissements de prestige très coûteux financés à partir des emprunts contractés auprès des banques ou sur le dépôt des membres. Or les SFD ne sont pas des structures qui ont besoin des infrastructures très coûteuses. La légèreté constatée dans l'utilisation des fonds des adhérents est due en grande partie au manque de rigueur des structures de contrôle sensées éviter aux membres des déboires aussi importants.

L'APIM qui regroupe ces institutions n'a pas vocation à contraindre ses membres dans le sens du respect de l'éthique et des codes de conduite. Ainsi le laisser-faire est constaté avec amertume.

- (iii) L'apport limité du crédit dans le développement des activités des femmes : les SFD, en permettant aux femmes d'avoir accès aux services financiers, étaient sensées combler les contraintes liées au financement des banques. Les actions des SFD étaient destinées à fournir aux femmes des sommes plus ou moins importantes leur permettant d'entreprendre et de développer des activités génératrices de revenus. Mais actuellement plusieurs interrogations subsistent quant à l'efficacité de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté des femmes. Si des exemples de réussite existent, plusieurs observateurs s'accordent sur le fait que le pari de la réduction de la pauvreté reste à gagner. Les caractéristiques du microcrédit ne répondent plus au fondement de son esprit : le montant de crédit est généralement peu significatif, les modalités de remboursement de crédit sont très contraignantes et les coûts de crédit de plus en plus élevés. La déconcentration et la proximité d'institutions de financement enthousiasmants au départ, a vite laissé la place à la concurrence et la recherche effrénée de bénéfice. Ainsi, le microcrédit est plutôt devenu un moyen de survie quotidienne des femmes et non un instrument destiné à lutter contre la pauvreté des femmes.
- (iv) De l'avis des femmes, les crédits sont chers et contraignants. Les frais afférents aux crédits sont nombreux et ne se justifient pas toujours. L'assurance et le fonds de suivi ou de formation restent compliqués pour des femmes dont la compréhension va difficilement au-delà de la nécessité de payer un intérêt. Ces frais financiers mis bout à bout diminuent la marge de rentabilité des activités qui n'en ont pas assez initialement. Les crédits dans leurs modalités de remboursement ne sont pas adaptés aux besoins financiers des femmes. On constate de façon générale que les mensualités de remboursement ne sont pas compatibles avec le type d'activités. Cela découle du fait que les dossiers de crédit ne sont pas suffisamment étudiés pour déterminer avec précision le besoin financier des bénéficiaires.

Selon Elisabeth et Kamala cités par Yaya Koloma (2007) dans le rapport « *Microfinance et réduction de la pauvreté, Afrique subsaharienne : quels résultats du Mali* » la microfinance n'atteindrait pas les plus pauvres des pauvres, ces derniers ne s'en sortiraient pas grâce au microcrédit. En plus elle pourrait créer pour certaines personnes des situations d'endettement.

- (v) Le faible niveau du volume de crédit que perçoivent les femmes, à cause de la nature et de la taille de leurs activités, ne leur permet pas de générer des bénéfices suffisants

permettant de franchir durablement le seuil de la pauvreté. Et, même si leurs revenus augmentaient très nettement au cours de leur première année d'activité, ils plafonnent ensuite très vite, voire s'essouffent. A cet effet, une femme déclarait que *«Ce n'est pas seulement le faible niveau de revenus qui empêche les femmes de participer car les revenus sont généralement faibles dans notre village. C'est plutôt la capacité à rembourser avec d'autres moyens dont dispose le ménage, car ce n'est pas possible de rembourser correctement avec des activités génératrices de revenus »*.

- (vi) Il est important de noter que l'accompagnement des bénéficiaires et des sociétaires est un objectif inscrit dans la loi. Mais, dans la pratique, il porte sur l'appui à la constitution des dossiers de crédit, le renforcement des capacités à travers des formations, informations, sensibilisations et suivis des crédits et des activités des femmes. Ce service ne devient opérationnel que dans le cas où un projet ou un partenaire financier s'engage à le prendre en charge.

Ainsi, selon que le réseau dispose d'un projet ou non, l'accompagnement est plus accentué et prend des orientations différentes. Pour les crédits non appuyés, l'accompagnement concerne plus les stratégies de recouvrement du crédit que l'appui au développement des activités économiques des femmes. Ce qui fait dire à plusieurs observateurs, en plus des femmes, que le renforcement des capacités en matière de gestion d'activités économiques n'est pas une priorité pour les SFD.

- (vii) La tendance actuelle est l'absence de liquidités au niveau des SFD à cause de la baisse relative des dépôts des membres d'où une baisse considérable des crédits aux membres. En plus, l'évolution actuelle du secteur qui ouvre le produit de microcrédit aux sociétés anonymes (les banques) fait planer une hypothèque sur l'avenir des SFD. En effet, avec les banques, les domaines et les types de microcrédit se multiplient et les procédures d'accès sont de plus en plus allégées. Au même moment, les SFD sont confrontées à des crises de gestion efficace et le discrédit de certaines d'entre-elles n'épargne pas l'ensemble du secteur. Les charges structurelles des SFD deviennent, de plus en plus, importantes et constituent des freins à leur capacité de financement des activités des femmes. Au même moment, l'économie malienne connaît un taux de croissance considérable de plus 5% en 2008. Les secteurs primaires et tertiaires où l'on rencontre la majorité des femmes ont enregistré des taux de croissance de 13,3% et 4,9%. Et de moins en moins, les SFD sont en mesure de satisfaire les demandes de services des membres et des clients.

Finalement, si l'activité de la microfinance reste une solution pour la promotion des activités économiques des femmes, il apparaît que les mécanismes de fonctionnement des institutions ne favorisent pas toujours la promotion des femmes. En effet, bien que les SFD aient proposé, en un moment donné, des appuis financiers nécessaires à l'intégration des femmes dans le tissu économique, force est de constater qu'actuellement, les interrogations fusent quant à leur contribution réelle au développement du statut de la femme et à l'amélioration de ses conditions de vie. Face aux nombreux cas de détresse des femmes (divorce, emprisonnement, abandon de domicile conjugal, violences subies pour leur argent), des leaders féminins s'inquiètent et se demandent si ces structures offrent réellement les moyens et les conditions de la promotion du financement des femmes dans un contexte de pauvreté accentuée.

VI. RECOMMANDATIONS

Dans la perspective du développement des services des SFD aux femmes et pour l'ouverture du secteur financier au plus grand nombre de personnes, notamment les plus démunies, deux catégories de recommandations s'imposent. Les unes militent pour le développement institutionnel des SFD et les autres posent la nécessité d'une utilisation efficace des réseaux par les femmes.

La première catégorie de recommandations s'adresse principalement à l'Etat et aux SFD comme suit :

✓ *A l'Etat à travers ses instruments de contrôle, de surveillance et d'appui* : il est opportun de :

- consentir à un programme d'éducation (information, formation et sensibilisation) des femmes à la culture du microcrédit, en général et à celui des SFD, en particulier ;
- veiller rigoureusement à l'application des dispositions des textes qui exigent aux SFD le renforcement des capacités de leurs membres en vue de la bonne gestion des crédits et des activités économiques financées ;
- veiller strictement au respect des textes qui régissent les SFD et le microcrédit en rapport avec la participation des membres, notamment les femmes, à l'utilisation des excédents (bénéfices) des réseaux de caisses ;
- considérer les aspects socioculturels dans tous les contentieux qui pourraient opposer un réseau de caisses à une femme au moment de prendre des décisions juridiques.

✓ *Aux SFD et à l'APIM*, il est recommandé de :

- développer le crédit solidaire en vue d'amoindrir des conditions de garantie qui constituent un handicap pour l'accès des femmes aux services financiers. Mais la solidarité doit être initiée au début pour permettre aux femmes de s'encadrer mutuellement. Au fur et à mesure que les femmes acquièrent des réflexes de gestion du crédit, la solidarité doit laisser la place à un développement individuel afin d'éviter le blocage de celles ayant des talents dans le développement des affaires ;
- respecter les principes de gestion en évitant le développement effréné des charges des structures, cause du renchérissement des coûts du crédit.
- concilier la rentabilité financière avec le service d'éducation des membres en vue d'assurer le développement des entreprises féminines ;
- établir des rapports de collaboration avec les projets et programmes comme l'APEJ, le FAFPA, l'ANPE qui disposent de fonds pour l'accompagnement des entreprises féminines ;

- développer leur autofinancement car le refinancement auprès des banques risque de poser des problèmes avec la nouvelle concurrence liée au fait que les banques ont la possibilité de faire du microcrédit et auront tendance à placer leurs excédents auprès des mêmes populations cibles que les SFD et cela à moindre coût ;
- assurer aux femmes un appui à travers un système de renforcement des capacités et des pratiques entrepreneuriales suivies. Il reste entendu que ce renforcement des capacités doit s'élargir à l'information et à la sensibilisation relatives à la gestion du crédit

Quant à la catégorie de recommandations concernant une appropriation et une utilisation conséquente des IMF par les femmes, ces dernières doivent cesser d'être de simples usagères ou clientes passagères des caisses. Elles doivent faire valoir leur statut de membres et par conséquent s'assumer à travers leurs droits et obligations pour le développement organisationnel et institutionnel des institutions. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer aux femmes un d'appui à travers un système de renforcement des capacités et des pratiques entrepreneuriales suivies. A cet effet, les organisations féminines de base et leurs faïtières doivent :

- ✓ Entreprendre des actions globales de renforcement des capacités des femmes à la gestion des activités économiques à travers des activités spécifiques de :
 - Formation des femmes membres des réseaux et caisses à la création et à la gestion d'entreprises,
 - Formation à la mise en place et à la gestion d'AE,
 - Formation à la mobilisation et à la gestion de crédit avec les SFD et les banques,
 - Formation des femmes aux droits et obligations des membres de systèmes financiers décentralisés,
 - Formation des femmes responsables des réseaux de caisses sur leurs rôles et responsabilités,
 - Formation à la vie associative des femmes membres des réseaux d'IMF axée sur les groupes solidaires,
 - Suivi et appui-conseil des femmes membres des réseaux d'IMF à entreprendre des actions (poser des actes) de bonne gouvernance au sein de ces organisations.
- ✓ Appuyer la réalisation d'activités économiques à travers la mise à disposition de fonds de garantie, de prêts pour les femmes au niveau des réseaux de caisses. Pour ce faire, il sera opportun pour cette catégorie d'acteurs (organisations féminines) d'établir des rapports de partenariat avec les SFD à travers une structure d'appui aux femmes et aux organisations féminines.

ANNEXES

ANNEXE I : TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les femmes au Mali constituent une frange importante des acteurs dynamiques de la croissance économique. Elles exercent principalement dans le petit commerce, dans l'agriculture, l'élevage et l'artisanat et dans le secteur de la transformation et de la commercialisation. De plus en plus, il est constaté une participation active des femmes à la promotion de la destination Mali à travers les foires et les rencontres de promotion artisanales et culturelles.

Le développement des filières agricoles, principalement le beurre de karité, les fruits et légumes, les produits de la pêche et de l'élevage, constitue le tremplin pour l'insertion des femmes dans le circuit économique du Mali.

Mais le développement des affaires des femmes ne rime pas toujours avec leur capacité à mobiliser les ressources auprès des institutions de financement.

Traditionnellement, les femmes participent à des tontines informelles appelées « pari » qui constituent une forme tournante d'épargne avec des possibilités de constituer des masses d'argent susceptibles d'assurer le financement des activités lucratives. Ce type d'épargne basé sur la confiance se heurte au risque de non remboursement et le caractère informel rend précaire la pérennité de l'activité.

Mais ce système toujours en vigueur permet à des femmes de constituer un fonds pour le financement à petite échelle de leurs affaires.

Avec l'apparition des institutions de crédit spécialisées dans la collecte de l'épargne de masse et l'octroi du crédit, des possibilités immenses ont été offertes aux femmes et organisations féminines dans le cadre du développement de leurs affaires. Cette forme de financement a comblé au départ un besoin immense de financement. Elle a permis à de nombreuses femmes d'entamer des activités économiques et de créer des richesses. Mais le constat est que le développement des besoins financiers des femmes n'a pas toujours trouvé de répondant adapté auprès des institutions de micro finance pour des raisons suivantes :

- Les institutions de micro finance n'ont pas développé de service d'accompagnement des bénéficiaires susceptibles de rentabiliser les activités à travers le crédit mobilisé d'où des difficultés majeures dans le remboursement du crédit.
- Les coûts du crédit deviennent de plus en plus chers à cause des charges de structures de plus en plus élevées de ces institutions.
- Les épargnes faites par les adhérents ne sont pas très souvent rémunérées d'où le manque d'intérêt des femmes à développer l'épargne.
- Les cautions de garantie exigées dépassent les possibilités de mobilisation des femmes.
- Les femmes ne sont pas toujours présentes dans les instances de prise de décision pour exprimer leurs opinions.
- L'insuffisance de liquidité pour financer les crédits de plus en plus importants.

Face à ces problèmes grandissants constatés au niveau des institutions de micro finance, les partenaires au développement ont mis en place des stratégies en vue de faciliter l'accès au crédit au plus grand nombre de femmes. Les fonds de garantie sont déposés dans les institutions de micro finance ou au niveau des banques de la place à des conditions négociées qui tiennent compte des réalités des emprunteurs surtout les femmes. Généralement ces fonds sont accompagnés d'appui par des agents du projet pour aider les femmes à rentabiliser le crédit.

Toutes ces tentatives de financement montrent la complexité du domaine et nécessitent une étude minutieuse permettant de situer clairement la problématique de financement de microcrédit aux femmes et son impact sur les femmes bénéficiaires.

II. OBJECTIFS GENERAUX

- Analyser les différents mécanismes de financement offerts par les institutions de micro finance et les projets de développement,
- Mesurer leur impact réel sur le développement des affaires des femmes afin d'identifier les meilleures alternatives de financement des activités économiques des femmes et des organisations féminines.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- faire une analyse approfondie des produits financiers offerts par les institutions de micro finance et les projets de développement au Mali, au bénéfice des femmes et des organisations féminines.
- faire l'état des lieux des domaines ou filières financés en termes d'évolution de la croissance des affaires, de création d'emploi et de service d'accompagnement.
- proposer des mécanismes adaptés aux différents besoins de financement des femmes et des organisations féminines.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- La pertinence et l'efficacité des différents produits financiers développés par les institutions de micro-finance et les projets de développement au profit des femmes et organisations féminines sont identifiées.
- Les capacités et les limites des services d'accompagnement du crédit sont déterminées en termes de stratégies, de type de prestations et de modalités de financement.
- Les effets du crédit sur les affaires des femmes et organisations féminines sont renseignés par les indicateurs : évolution de production, du chiffre d'affaire, du nombre d'emplois créés, du niveau d'organisation et d'amélioration des conditions de vie.
- Une analyse approfondie de ces mécanismes de financement est effectuée en dégagant les acquis et les insuffisances et les propositions de mécanismes efficaces au financement des femmes.

V. L'ETENDUE DE L'ETUDE

L'étude porte à la fois sur la politique nationale en matière de micro crédit, les institutions de micro finance et les projets de développement ayant un volet crédit

a. La politique nationale du crédit

La stratégie propose une action spécifique sur le renforcement de l'accès des femmes aux services financiers sur l'ensemble du territoire grâce à une offre adaptée aux milieux urbain et rural, aux AGR et aux PME.

Cette stratégie nationale comprend donc des mesures pour augmenter la représentation des femmes au titre d'une clientèle à desservir avec des produits accessibles et appropriés. Cependant, la stratégie ne comporte pas d'analyse ni de mesure pour améliorer la représentation des femmes dans la gouvernance du système, dans les instances élues et au niveau du personnel.

b. Les institutions de microcrédit

L'étude s'intéresse aux institutions de micro finance ayant des volets de crédit destinés aux femmes afin d'identifier :

- la typologie du crédit ;
- les conditions d'octroi (montant, taux d'intérêt, garanties, plans de remboursement) ;
- le système d'accompagnement des bénéficiaires.

Une analyse synthétique de ces différents points doit permettre de dégager les statistiques relatives :

- au nombre de bénéficiaires et % de femmes ;
- aux secteurs d'activités financés ;
- aux difficultés rencontrées et propositions de stratégies.

c. Les projets de développement et les PTF

Au niveau des projets de développement, il s'agira d'étudier :

- les critères de financements des projets ;
- les modalités d'octroi du crédit et les bénéficiaires (hommes/femmes) ;
- l'accompagnement des bénéficiaires par les agents du projet ;
- la complémentarité du volet crédit avec les autres activités du projet ;
- les relations institutions de micro finance, banques et projet ;
- les stratégies de recouvrement ;
- les modalités d'accès aux fonds de garantie déposés auprès de l'institution de micro finance et des banques.

d. Echantillonnage

Un échantillon des bénéficiaires sera établi par institution et par projet sur les trois dernières années :

- Le volume de production,
- L'évolution du chiffre d'affaire,
- Le niveau d'organisation des affaires (reconnaissance juridique, système de comptabilité, de production et de commercialisation, gestion matérielle et humaine),
- Les services d'appui : formation, montage de dossier, accès aux intrants et au marché

L'impact socioéconomique du crédit sur les femmes sera analysé et des propositions pour une meilleure politique de financement seront élaborées.

VI. METHODOLOGIE

Le Consultant élaborera des outils de collecte de données et un calendrier détaillé qui seront validés par le RECOFEM.

L'étude se déroulera dans quatre régions (Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti) et le District de Bamako.

Elle s'intéressera à au moins trois institutions de micro finance d'envergure nationale. Au niveau de chaque région deux institutions d'envergure locale de même que deux projets à volet crédit seront enquêtés.

Au niveau de chaque institution de micro finance et de chaque projet, un échantillon de 20 entreprises et organisations féminines bénéficiaires du crédit seront concernées par l'étude.

Le Consultant proposera une méthode de sélection des entreprises en tenant compte de la taille (micro, petite et moyenne entreprise).

L'étude concernera aussi les structures étatiques, les faîtières des organisations féminines, les bureaux d'études, les ONG, l'APIM (Association des professionnels de la micro finance).

L'étude nécessitera le recrutement d'enquêteurs par localité concernée, qui devront recevoir une formation pour mieux interioriser la finalité de l'étude.

Le pilotage de l'étude sera assuré par un Comité Technique de suivi dont le secrétariat est assuré par le Projet RECOFEM

Les étapes de l'étude comporteront obligatoirement les points ci-après :

- Revue documentaire
- Conception des outils de collecte des données et leur validation
- Formation des enquêteurs
- Collecte des données sur le terrain
- Synthèse préliminaire des résultats de l'enquête
- Rédaction du rapport provisoire
- Restitution des résultats de l'étude
- Elaboration de la version finale.

VII. DUREE DU MANDAT

La durée totale du mandat est de 60 jours étalés sur trois mois.

VIII. LES CONSULTANTS ET LEUR PROFIL

L'étude sera menée par une équipe de trois (3) Consultants seniors : un Chef de mission et deux Experts. Le Chef de mission assure la responsabilité de l'étude et garantit la qualité des produits fournis à RECOFEM. Il doit être de préférence un socio-économiste, Expert en Evaluation.

Les autres membres de l'équipe sont :

- Un Expert ayant des expériences dans les domaines de l'étude de développement, de micro finance et de gestion d'entreprise ;
- Un Expert avec des compétences solides confirmées en évaluation et étude d'impact.

IX. LES ENQUETEURS

Ils doivent avoir au minimum DEF + 4 ans et une expérience de travail avec les institutions de micro finance et / ou les entreprises et organisations féminines.

X. LES RAPPORTS

La fin de la mission sur le terrain sera sanctionnée par la présentation de deux types de rapports :

- *Un rapport provisoire*

C'est la synthèse des constats et des analyses en rapport avec les objectifs de l'évaluation. Le rapport provisoire sera fourni en trois (03) exemplaires durs.

- *Un rapport final*

C'est le document final qui intègre l'ensemble des observations et suggestions des participants à l'atelier de restitution. Le rapport final sera produit trois (03) exemplaires durs accompagnés d'une version électronique.

XI. COMPOSITION DES OFFRES

L'offre, rédigée en langue française doit comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de soumission
- Une proposition technique et financière de ladite mission

XII. PREPARATION DES OFFRES

Dans la préparation de leurs offres, les candidats devront accorder une attention particulière à ce qui suit :

- Expérience générale du candidat,
- Références et expériences particulières pour l'objet de la consultation.

Approche méthodologique

Profil, expérience et qualification des experts proposés,

Tout autre document ayant une valeur technique (commentaire, suggestion, etc.).

XIII. PRESENTATION DES OFFRES

Les pièces du dossier doivent être présentées en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies et seront contenues dans l'enveloppe de la proposition technique. Une deuxième enveloppe contiendra les offres financières (lettre de soumission, et proposition de prix et de devis).

Les enveloppes contenant les propositions seront elles-mêmes insérées dans une autre enveloppe fermée et scellée et portant extérieurement uniquement la mention suivante : « offres pour l'étude d'impact socioéconomique du microcrédit sur les femmes ».

Les offres doivent être déposées au plus tard le lundi 07 juin 2010 à 10 heures, délai de rigueur au Secrétaire du Projet RECOFEM, sis à Lafiabougou Koda, lot B/6 –

Tél : 20 29 80 22 – Email : recofem@afribone.net.ml

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à partir de 10 heures.

Toute offre déposée après l'heure indiquée sera rejetée.

ANNEXE II : GUIDES D'ENTRETIENS DES CONSULTANTS

Objectif 1 : Analyse genre de la stratégie nationale du microcrédit au Mali

Cibles : CAS/SFD, CCS/SFD, APIM

- Qu'est-ce qui justifie encore la MF comme moyen de lutte contre la pauvreté au regard des difficultés que les IMF traversent en général ?
- Les cadres institutionnel, juridique et réglementaire sont – ils toujours conformes à l'évolution du secteur ?
- Comment appréciez-vous la dimension femme dans la politique/stratégie nationale de MF (Des éléments précis de la stratégie nationale de la MF favorisent – t- elle la résolution de certains problèmes genre dans notre société comme le renforcement du pouvoir économique et social des femmes ? Sa participation aux prises de décisions comme l'élaboration de budget, son accès et le contrôle des ressources et des bénéfices ?)
- Qu'est ce qui, dans la politique/stratégie nationale, vise la promotion de l'égalité homme –femme dans notre société en général ?
- En quoi la politique nationale de la MF favorise – t – elle la satisfaction des besoins pratiques (entreprendre des activités économiques, accéder aux ressources (infrastructures et équipements de production) et des besoins stratégiques (participations, contrôles des bénéfices) des femmes
- L'élaboration de la SNMF a – t – elle tenu compte de la situation spécifique des femmes en termes d'accessibilité au crédit classique dans les banques ?
 - o La division du travail
 - o L'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices
 - o La Position sociopolitique et la participation
 - o Les Besoins et Intérêts
 - o Les obstacles et les opportunités
- En quoi la mise en œuvre de la politique/stratégie nationale participe –t – elle à la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des femmes
- Les méthodes, instruments/outils de suivi, évaluation et de contrôle incluent –ils des éléments de mesure de la prise en compte du genre (désagrégation des données) ?
- Les résultats obtenus s'inscrivent – ils dans le sens des attentes sur les plans macro, méso et micro
- La capacité financière actuelle des IMF peut – elle constituer pour elle un gage de fiabilité et de viabilité en tant qu'instrument de lutte de contre la pauvreté ?
- Qu'est-ce qu'il faut pour que les IMF aient suffisamment de capacité pour réaliser leur mission de lutte contre la pauvreté ?

Cibles : MPFEF, Faîtières ONG, Faîtières OF

- Comment peut-on corriger la situation de non prise en compte des préoccupations genre en rapport avec les produits financiers des IMF et des projets
- Quelle appréciation faites-vous des mécanismes d'octroi de crédit par les IMF et les projets par rapport à la prise en charge du genre dans les systèmes de microcrédit ?
- Les financements des IMF et des projets sont- ils de nature à satisfaire les besoins de financement des femmes ?
- Quels sont les besoins de financement des femmes et des OF en milieu urbain et rural ?
- Les financements octroyés aux femmes correspondent-ils (sont-ils conformes) aux besoins de financement des femmes bénéficiaires en termes de secteurs d'activités, types, volume, conditions, durées ?

- Il y a-t-il un besoin d'amélioration du rapport de l'offre et de la demande de microcrédit des femmes et des OF ? Si oui, pourquoi ? Et en quoi doit consister cette amélioration ?

Cibles : CADB, Faîtières ONG, Faîtières OP et OF, Agences de Développement internationales

- Quelle est la place du microcrédit au sein des projets dans le développement à la base ?
- Quels sont les objectifs du microcrédit au sein des projets de développement
- Qui sont les bénéficiaires ?
- Quelle appréciation avez-vous de l'impact des microcrédits des projets sur le développement socio-économique des femmes ?
- Pourquoi du microcrédit dans les projets de développement alors qu'il y a des IMF spécialisées en la matière ? (faire passer le message ? faire adopter une technologie ? entraîner/habituer les bénéficiaires à l'utilisation des IF ? Donner aux bénéficiaires la possibilité d'avoir des ressources monétaires ? Etc.)
- Quelles sont les modalités d'accès des bénéficiaires au fonds de garantie
- Les microcrédits dans les projets, dit-on, vise plutôt l'efficacité et la performance des projets que celles des bénéficiaires ?
- Les microcrédits initiés par les projets ne survivent pas généralement à ces derniers. Pourquoi ?
- Quelles sont les dispositions prises pour viabiliser le crédit ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées en rapport avec le financement des activités des femmes ?

Objectifs :

1. Faire une analyse approfondie des produits financiers offerts par les institutions de micro-finance et les projets de développement au Mali, au bénéfice des femmes et des organisations féminines
2. Faire l'état des lieux des domaines ou filières financés en termes d'évolution de la croissance des affaires, de création d'emploi et de service d'accompagnement

Cible : IMF

- Quels sont les secteurs et les types de crédits pratiqués par votre institution ?
- Les financements octroyés aux femmes correspondent-ils (sont-ils conformes) aux besoins de financement des femmes bénéficiaires en termes de secteurs d'activités, types, volume, conditions, durées ?
- Voir grille d'analyse (qui a le pouvoir ? comment s'exerce le pouvoir ? quels sont les éléments de dysfonctionnement), pourcentages de femmes adhérentes, bénéficiaires de crédit, épargnantes, membres des instances de décisions, dans le personnel, dans les équipes d'instruction/étude des dossiers,
- En quoi la procédure de financement et les conditions répondent-ils aux besoins des femmes ?
- En quoi consiste votre accompagnement des bénéficiaires des crédits ?
- Quelle est la situation des recouvrements
- Quelles sont les difficultés rencontrées en rapport avec le financement des activités des femmes ?
- Il y a-t-il un besoin d'amélioration du rapport de l'offre et de la demande de microcrédit des femmes et des OF ? Si oui, pourquoi ? Et en quoi doit consister cette amélioration ?

Cible : PROJETS

- Décrire votre système/mécanisme ou volet de microcrédit (bénéficiaires, critères d'octroi,)
- Pourquoi le microcrédit dans votre projet ?
- Quels sont les résultats obtenus (crédit octroyé, encours de crédit, épargne, taux de recouvrement, nombre de bénéficiaires) ?
- En quoi consiste votre accompagnement des bénéficiaires des crédits ?
- Quelles est la valeur ajoutée de cet accompagnement sur la gestion des crédits ?
- Quels sont les rapports de votre crédit avec les autres activités ?
- Quels genres de rapports entretenez-vous avec les IMF et les Banques
- Quelle est la situation des recouvrements
- Décrire les impacts socioéconomiques de votre microcrédit sur les bénéficiaires, notamment les femmes
- Décrire la portée de votre microcrédit sur la performance de votre projet
- Quelle la situation de la gouvernance de votre système de crédit (qui a le pouvoir ? comment s'exerce le pouvoir ? quels sont les éléments de dysfonctionnement) : pourcentages de femmes adhérentes, bénéficiaires de crédit, épargnantes, membres des instances de décisions, dans le personnel, dans les équipes d'instruction/étude des dossiers
- Les microcrédits dans les projets, dit-on, vise plutôt l'efficacité et la performance des projets que celles des bénéficiaires ?
- Les microcrédits initiés par les projets ne survivent pas généralement à ces derniers. Pourquoi ?
- Quelles sont les dispositions prises pour viabiliser le crédit ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées en rapport avec le financement des activités des femmes ?

Cible : ENTREPRISES FEMININES

- Situation de crédits obtenus (nombre, volumes, durées, conditions)
- Utilisation des crédits (équipement, infrastructures, exploitation, renforcement des capacités, etc.)
- Quels sont les résultats ou les progrès réalisés grâce au crédit obtenu sont développés grâce au microcrédit (emplois créés, chiffres d'affaires, gestion, maîtrise du domaine)
- Qu'est ce que le développement de votre activités vous apporté sur le plan social et économique au niveau de votre famille, de la communauté (accès aux services sociaux de base, formations, autonomie financière, participation aux activités communautaires, accès à des groupes ou instances de prise de décision, etc.) ?

GUIDES D'ENTRETIENS DES ENQUETEURS

OUTIL 1 : ETUDE D'IMPACT SOCIOECONOMIQUE DU MICROCREDIT SUR LES FEMMES

Objectifs 1 : Faire une analyse genre de la stratégie nationale du micro crédit au Mali

Cibles : CAS/SFD & CCS/SFD, APIM & IMF, MPFEF, DRPFEF, CADB, Faîtières ONG, Faîtières Organisation Féminines, Agences de Développement internationales, Projets

Questions de recherche	Variables & indicateurs	Eléments de réponse
1.1. Comment se présente le paysage de la MF au Mali ? (Quelle est la situation d'ensemble de la MF au Mali ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte général de la MF au Mali (historique/origine, motivation) - Typologie et nombre des IMF - Cadre juridique et réglementaire des IMF - Cadre institutionnel des IMF - Couverture géographique - Capacité financière des IMF - Microcrédits dans les projets et programmes de développement 	
1.2. Quelle est le degré de prise en compte des préoccupations des femmes et des OF dans la stratégie nationale de microcrédit du Mali ? (Quelles sont les considérations spécifiques relatives à la femme dans la stratégie nationale de microcrédit au Mali ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Cible, Objectifs et Actions de la stratégie nationale - Dimension genre dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de la MF - Dimension femme dans la politique de MF - Représentation/situation des femmes dans la gouvernance des IMF et des volets crédits des projets (conception, mise en œuvre, suivi-évaluation des politiques) 	

Objectif 2 : Faire une analyse approfondie des produits financiers offerts par les institutions de micro-finance et les projets de développement au Mali, au bénéfice des femmes et des organisations féminines

Cibles : CAS/SFD & CCS/SFD, APIM & IMF, CADB, Faîtières ONG, Faîtières Organisation Féminines, Agences de Développement internationales, Projets

Questions de recherche	Variables & indicateurs	Eléments de réponse
2.1. Quelle est la situation de l'offre et de la demande de microcrédits au Mali ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits financiers (secteurs d'activités, types de crédit) des IMF et des projets - Les mécanismes et les principes d'octroi et d'accès - Les besoins de financement des femmes et des OF - Le rapport entre l'offre et la demande de microcrédit (Les réalisations ou demandes satisfaites, les offres faites et les écarts) 	

Objectif 3 : Faire l'état des lieux des domaines ou filières financés en termes d'évolution de la croissance des affaires, de création d'emploi et de service d'accompagnement

Cibles : CAS/SFD & CCS/SFD, APIM & IMF, CADB, Faîtières ONG, Faîtières Organisation Féminines, Agences de Développement internationales, Projets

Questions de recherche	Variables & indicateurs	Eléments de réponse
3.1. Quels sont les domaines et filières d'activités des femmes et des OF financés par les IMF ?	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs et les types de crédit - Conditions d'octroi - Volume des crédits reçus par les femmes - Systèmes d'accompagnement des crédits et des activités - Nombre et qualité des bénéficiaires (homme et femmes) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des secteurs d'activités en lien avec les crédits octroyés aux femmes - Difficultés rencontrées 	
3.2. Quelle est la situation de financement des activités des femmes et des OF par les projets de développement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs et types de crédit Les critères de financement - Les modalités d'octroi du crédit - Volume des crédits reçus par les femmes - L'accompagnement des bénéficiaires - Rapport volet crédit et autres activités - Relations IMF, Banques et Projets - Recouvrement des crédits - Accès au fonds de garantie - Difficultés rencontrées - Gestions des après projets (utilisation des institutions financières après les projets par les producteurs et les productrices) 	
3.3. Quel est l'état de croissance des domaines et filières financés par les IMF depuis 1998 (date de l'adoption de la stratégie nationale) à nos jours ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des activités économiques des femmes financées par les IMF - Le volume de production des entreprises féminines - L'évolution des chiffres d'affaires - Le niveau d'organisation des affaires des femmes (système et outils de gestion, application des acquis de l'appui-conseil, capitalisation/matériel, équipement, fonds) - les emplois créés - L'impact du microcrédit sur les conditions de vie sociale et économique des femmes (accès aux services sociaux de base, capacité économique, considération sociale dans la famille) 	-

Objectif 4 : Proposer des mécanismes adaptés aux différents besoins de financement des femmes et des organisations féminines

Cibles : CAS/SFD & CCS/SFD, APIM & IMF, CADB, Faïtières ONG, Faïtières Organisation Féminines, Agences de Développement internationales, Projets

Questions de recherche	Variables & indicateurs	Eléments de réponse
4.1. Quelles sont les opportunités pour inverser les tendances négatives et accélérer le processus visant la promotion du financement des femmes et des OF au Mali ?	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances négatives et opportunités au plan <ul style="list-style-type: none"> o Institutionnel (évolution du secteur du MF avec la confusion de rôles entre les banques et les IMF) et juridique o Organisationnel, politique et socioéconomique o Culturel et culte (croyances) 	
4.2. Quels sont les besoins d'appui pour une meilleure implication et participation des femmes à leurs financements ?	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins pratiques - Besoins stratégiques 	

ANNEXE III : METHODOLOGIE DE SONDAGE

Justification du choix de la méthode de sondage

La construction de l'échantillon (ou « plan de sondage ») peut se fonder sur des méthodes probabilistes ou sur des méthodes empiriques. Le choix entre ces méthodes dépend des contraintes financières et techniques, et notamment de la possibilité de recourir à une base de sondage. Selon la méthode probabiliste (méthode aléatoire) chaque unité de la population cible a une probabilité donnée, connue ou calculable à l'avance (avant le tirage) d'appartenir à l'échantillon. Il devient alors possible de mettre en œuvre les techniques de calcul de probabilités pour réaliser des inférences sur l'ensemble de la population. Par contre, en ce qui concerne la méthode par quota, le choix des unités échantillonnées est raisonné et ne demande pas de base de sondage. Elle est plus rapide et moins coûteuse que la méthode aléatoire probabiliste. Aussi, une méthode par quota est plus intéressante pour les sondages d'opinion et les études de marché.

On ne peut imaginer un sondage à prétention nationale effectué dans un seul quartier ; celui donnerait évidemment des résultats sans signification pour le pays par ce qu'il y aurait probablement un fort lien entre les différentes réponses. La méthode des quotas en contraignant les enquêteurs à interroger des personnes appartenant à divers milieux, brise un grand nombre de ces liens et ne peut que rapprocher ce type de sondage du sondage aléatoire

Avec l'aléatoire, les sondés ne sont pas «inchangeables». Cela signifie que la personne tirée au sort doit être contactée autant de fois que nécessaire. Grâce aux quotas, il est possible de remplacer un sondé par un autre qui a les mêmes caractéristiques socio- démographiques. Cela permet de réaliser le sondage dans des délais plus courts.

L'inconvénient majeur de la méthode des quotas est de ne pas permettre de calculer scientifiquement la marge d'erreur du sondage. Les lois statistiques qui permettent de déterminer la marge d'erreur ne valent théoriquement que pour les sondages aléatoires. En pratique, on considère cependant que la marge d'erreur des sondages par quotas est égale ou inférieure à celle des sondages aléatoires. C'est pour toutes ces raisons, que la méthode des quotas a été retenue pour le sondage d'opinion dans le cadre de l'étude d'impacts sur les femmes des quatre (4) programmes décennaux et du micro- crédit.

Construction de l'échantillon

La construction de l'échantillon est basée sur la méthode des quotas. La taille globale fixée pour l'échantillonnage est de 500 personnes.

Etant donné qu'il n'est pas possible d'inférer les résultats obtenus à partir d'une telle méthode à l'ensemble de la population, il ne sera pas question de faire des taux de représentation proportionnels à la taille de la population. Ainsi, il est convenu de tirer une taille égale de population à enquêter aussi bien à Bamako centre ville, Bamako périphérie que dans les autres régions de l'enquête, soit un effectif de 100 personnes.

Chacun des milieux sera reparti en deux grappes de tailles sensiblement égales pour que l'enquête puisse toucher toutes les sensibilités socio – économiques : communes urbaines et zones rurales pour les régions et zones résidentielles et quartiers populaires pour les strates de

Bamako.

Il est ainsi supposé à priori que les opinions sont différentes selon qu'il s'agit d'une zone résidentielle ou d'un quartier populaire récent au niveau des deux strates du district de Bamako (centre ville et quartiers périphériques), communes urbaines et communes rurales en ce qui concerne les strates constituées dans les régions de Sikasso, Mopti, Gao et Kayes.

La méthode des quotas consistera à considérer les catégories socio- professionnelles, le sexe et l'âge dans chacune des zones jusqu' à atteindre la taille voulue.

L'enquêteur veillera au cours de l'enquête à interviewer de personnes de sexe féminin (3/4) et de personnes de sexe masculin (1/4) en prenant en compte le paramètre « âge » et en considérant les catégories suivantes :

- moins de 30 ans,
- de 30 à 50 ans,
- plus de 50 ans.

La répartition de l'échantillon selon les caractéristiques définies est la suivante :

Lieux	Milieus	Zones	Taille
BAMAKO	Centre ville : 100	Zones résidentielles	50
		Quartiers populaires anciens	50
REGIONS	Kayes : 100	Commune urbaine	60
		Zone rurale	40
	Sikasso : 100	Commune urbaine	40
		Zones rurales	60
	Mopti : 100	Commune urbaine	40
		Zones rurales	60
	Tombouctou : 100	Commune urbaine	40
		Zones rurales	60
Total	500	-	500

Identification des enquêtes

Les enquêtés seront identifiés conformément à l'échantillon. En effet la méthode étant une méthode de choix raisonné, l'enquêteur au niveau de chacune des zones d'enquête, choisira des individus susceptibles de fournir des réponses aux questions, il n'existera pas de questionnaires non renseignés. Les personnes enquêtées doivent avoir les mêmes caractéristiques socio-démographiques que l'ensemble de la population. Les critères utilisés pour ce faire sont le sexe, l'âge, la catégorie socio- professionnelle, le type de commune, la région.

La personne choisie qui se montre non disponible pour l'enquête est automatiquement remplacée par une autre.

Supports de collecte et procédures

Les questionnaires sondage sont les supports de l'enquête. Ils seront administrés par des enquêteurs lors des interviews individuelles.

Les individus concernés par l'enquête seront enquêtés selon leur disponibilité jusqu' à atteindre le quota de la zone et le choix est donné à l'enquêteur de sélectionner empiriquement les

personnes à enquêter.

Méthode de dépouillement

Les questionnaires remplis par les enquêteurs seront saisis par des agents expérimentés à l'aide de la base de données ACCESS. Le dépouillement et le traitement informatiques seront faits après la saisie et l'apurement des données.

L'analyse se fera avec le logiciel SPSS approprié pour l'analyse multi variée des données c'est à dire l'analyse des opinions selon certaines composantes révélées à priori par des données saisies.

Cadre d'Analyse des objectifs

Objectifs	Questions de recherche	Variables & indicateurs	Méthodes et outils	Sources d'information	Cibles
1. Faire une analyse genre de la stratégie nationale du microcrédit au Mali	1.1. Comment se présente le paysage de la MF au Mali ? (Quelle est la situation d'ensemble de la MF au Mali ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte général de la MF au Mali (historique/origine, motivation) - Typologie et nombre des IMF - Cadre juridique et réglementaire des IMF - Cadre institutionnel des IMF - Couverture géographique - Capacité financière des IMF - Microcrédits dans les projets et programmes de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude documentaire à l'aide de grille de lecture et de grille d'analyse genre - Entretiens à l'aide guides d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de stratégie nationale de MF - Plans d'actions - Rapports CAS/SFD - Rapports CCS/SFD - Rapports APIM - RNDH 2008 - CSLP et CSCRP - Divers documents publiés - IMF, niveaux national et local - Rapport CADB - Rapports de Projets ayant de volets microcrédits 	<ul style="list-style-type: none"> - CAS/SFD - CCS/SFD - APIM - CADB - Faîtières ONG, Agences de Développement international - Projets
	1.2. Quelle est le degré de prise en compte des préoccupations des femmes et des OF dans la stratégie nationale de microcrédit du Mali ? (Quelles sont les considérations spécifiques relatives à la femme dans la stratégie nationale de microcrédit au Mali ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Cible, Objectifs et Actions de la stratégie nationale - Dimension genre dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de la MF - Dimension femme dans la politique de MF - Représentation/situation des femmes dans la gouvernance des IMF et des volets crédits des projets (conception, mise en œuvre, suivi-évaluation des politiques) 			

Objectifs	Questions de recherche	Variables & indicateurs	Méthodes et outils	Sources d'information	Cibles
2. Faire une analyse approfondie des produits financiers offerts par les institutions de micro-finance et les projets de développement au Mali, au bénéfice des femmes et des organisations féminines	1.1. Quelle est la situation de l'offre et de la demande de microcrédits au Mali ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits financiers (secteurs d'activités, types de crédit) des IMF et des projets - Les mécanismes et les principes d'octroi et d'accès - Les besoins de financement des femmes et des OF - Le rapport entre l'offre et la demande de microcrédit (Les réalisations ou demandes satisfaites, les offres faites et les écarts) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude documentaire - Entretiens par guide d'entretien - Enquête par Questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports CAS/SFD - Rapports CCS/SFD - Rapports APIM - RNDH 2008 - Divers documents publiés - IMF, niveaux national et local - Rapport CADB - Rapports des Projets ayant de volets microcrédits 	<ul style="list-style-type: none"> - CAS/SFD - CCS/SFD - APIM - CADB - Faîtières ONG, - Agences de Développement international - Projets - Individus
2. Faire l'état des lieux des domaines ou filières financés en termes d'évolution de la croissance des affaires, de création d'emploi et de service d'accompagnement	2.1. Quels sont les domaines et filières d'activités des femmes et des OF financés par les IMF ?	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs et les types de crédit - Conditions d'octroi - Volume des crédits reçus par les femmes - Systèmes d'accompagnement des crédits et des activités - Nombre et qualité des bénéficiaires (homme et femmes) - Développement des secteurs d'activités en lien avec les crédits octroyés aux femmes - Difficultés rencontrées 	-	-	-

Objectifs	Questions de recherche	Variables & indicateurs	Méthodes et outils	Sources d'information	Cibles
	2.2. Quelle est la situation de financement des activités des femmes et des OF par les projets de développement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs et types de crédit - Les critères de financement - Les modalités d'octroi du crédit - Volume des crédits reçus par les femmes - L'accompagnement des bénéficiaires - Rapport volet crédit et autres activités - Relations IMF, Banques et Projets - Recouvrement des crédits - Accès au fonds de garantie - Difficultés rencontrées - Gestions des après projets (utilisation des institutions financières après les projets par les producteurs et les productrices) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude documentaire - Entretiens - Analyse SEPO (SWOT) - Enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - IMF, niveaux national et local - Les OF, niveaux national et local - CAS/SFD - CCS/SFD - Rapports CAS/SDF et CCS/SDF, APIM - RNDH 2008 - Rapport CADB - Rapport des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - CAS/SFD - CCS/SFD - APIM - CADB - Faîtières ONG, - Agences de Développement international - Projets - Individus

Objectifs	Questions de recherche	Variables & indicateurs	Méthodes et outils	Sources d'information	Cibles
	2.3. Quel est l'état de croissance des domaines et filières financés par les IMF depuis 1998 (date de l'adoption de la stratégie nationale) à nos jours ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des activités économiques des femmes financées par les IMF - Le volume de production des entreprises féminines - L'évolution des chiffres d'affaires - Le niveau d'organisation des affaires des femmes (système et outils de gestion, application des acquis de l'appui-conseil, capitalisation/matériel, équipement, fonds) - les emplois créés - L'impact du microcrédit sur les conditions de vie sociale et économique des femmes (accès aux services sociaux de base, capacité économique, considération sociale dans la famille) 	-	-	-

Objectifs	Questions de recherche	Variables & indicateurs	Méthodes et outils	Sources d'information	Cibles
3. Proposer des mécanismes adaptés aux différents besoins de financement des femmes et des organisations féminines	3.1. Quelles sont les opportunités pour inverser les tendances négatives et accélérer le processus visant la promotion du financement des femmes et des OF au Mali ?	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances négatives et opportunités au plan <ul style="list-style-type: none"> o Institutionnel (évolution du secteur du MF avec la confusion de rôles entre les banques et les IMF) et juridique o Organisationnel, politique et socioéconomique o Culturel et culte (croyances) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude documentaire - Sondage d'opinion - Guide d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes ressources - Organisations féminines religieuses - Rapports d'évaluation - RNDH - Publications 	<ul style="list-style-type: none"> - CAS/SFD - CCS/SFD - APIM - CADB - Faîtières ONG, - Agences de Développement international - Projets - Individus - Personnes ressources - Organisations féminines religieuses
	3.2. Quels sont les besoins d'appui pour une meilleure implication et participation des femmes à leurs financements ?	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins pratiques - Besoins stratégiques 	-	-	-

ANNEXE IV : IMPACT DU MICROCREDIT

Fiche n° :.....

Enquêteur :

Nom : _____

Prénom : _____

Code : _____

Date : Jour/Mois/Année

____/____/2010

Objectif :

Cerner les perceptions des principaux bénéficiaires en ce qui concerne l'impact du microcrédit (changements positifs ou négatifs induits dans le système de microcrédit) sur la condition de vie des femmes et filles.

Cibles :

Bénéficiaires- femmes (80)

Encadrement (10)

MPFEF (10)

A/ Identification de l'enquêté		
<p>1) Nom Prénom _____</p> <p>2) Sexe : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/></p> <p>3) Age :</p> <p>Moins de 30 ans ____</p> <p>Entre 30 et 50 ans __</p> <p>Plus de 50 ans _____</p>	<p>4) Lieu de résidence</p> <p>Région _____</p> <p>Cercle _____</p> <p>Commune _____</p> <p>Nom du quartier/ Village _____</p>	<p>5) Niveau de fréquentation</p> <p>1^{er} cycle _____ 1</p> <p>2^{ème} cycle _____ 2</p> <p>Secondaire _____ 3</p> <p>Supérieur _____ 4</p> <p>Néo alpha _____ 5</p> <p>Analphabète _____ 6</p> <p>6) Profession principale</p> <p>Paysan _____ 1</p> <p>Artisan _____ 2</p> <p>Fonctionnaire _____ 3</p> <p>Employé secteur privé _____ 4</p> <p>Autres (précisez) _____ 5</p>

B. QUESTIONS / REPONSES

<p>1. Connaissance et relation avec les IMF</p>	<p>2.2. Pensez-vous que l'offre de crédit de votre caisse doit être améliorée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.1. Connaissez-vous quelques institutions de MF au Mali (dans votre localité) ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>2.3. Avez-vous la capacité de formuler correctement votre demande de crédit ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.2. Entretenez-vous des relations (membres ou clients) d'une institution de MF ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Développement des secteurs et des activités économiques des femmes</p>
<p>1.3. Quel type de relation entretenez-vous avec la caisse ? Directe <input type="checkbox"/> Faïtière <input type="checkbox"/> Projet <input type="checkbox"/></p>	<p>3.1. Le crédit reçu vous a-t-il permis de mener continuellement votre activité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.4. Quelle est l'activité principale de votre IMF ? Crédit seulement <input type="checkbox"/> Epargne-Crédit <input type="checkbox"/> Ne sait pas <input type="checkbox"/></p>	<p>3.2. Le crédit reçu vous a-t-il permis d'augmenter la taille de vos activités génératrices de revenus ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.5. Possédez-vous une épargne à la caisse ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>3.3. Le crédit reçu vous a-t-il permis d'accroître le nombre de vos activités génératrices de revenus ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.6. Avez-vous déjà eu un crédit à la caisse ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>3.4. Le crédit reçu vous a-t-il permis d'embaucher d'autres personnes ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.7 Si vous êtes membre, avez-vous déjà participé à une Assemblée Générale de la caisse ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>3.5. Le crédit reçu vous a-t-il permis d'embaucher des femmes ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>1.8. Si vous êtes membres, êtes-vous aussi membre d'une instance de gestion de la caisse ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>	<p>4. Existence et efficacité de système d'accompagnement</p>
<p>2. Offre et la demande</p>	<p>4.1. La caisse vous aide – t – elle dans la gestion du crédit ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
<p>2.1. Les offres de crédit de votre caisse conviennent –elles à votre demande de crédit en termes : Activités éligibles <input type="checkbox"/> Conditions <input type="checkbox"/> Taux d'intérêt <input type="checkbox"/> Volume <input type="checkbox"/> Durée <input type="checkbox"/> Modalités de remboursement <input type="checkbox"/></p>	<p>4.2. Comment trouvez-vous l'accompagnement de la caisse ? Efficace <input type="checkbox"/> Non efficace <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/></p>
	<p>4.3. Autres acteurs (projets, prestataires) vous ont –ils aidé dans l'encadrement du crédit ?</p>

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
Si oui comment ? _____ _____ _____
5. Niveau d'organisation / structuration des activités menées par les femmes
Le crédit a-t-il permis de mettre en place un système et des outils de gestion appropriés à votre activité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
6. Développement institutionnel et organisationnel des OF
Le microcrédit des IMF et des projets a-t-il contribué au développement institutionnel et organisationnel des OF ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
7. Amélioration des revenus des femmes
Votre activité vous permet-elle de gagner plus d'argent avec le micro crédit reçu ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8. Amélioration des conditions de vie de la femme
8.1. L'argent que vous gagnez vous permet – il de prendre la décision par vous-même...
8.1.1 ...d'aller sans contrainte au centre de santé pour vous et/ou pour vos enfants? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.1.2 ...de donner de la bonne nourriture à vos enfants ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.1.3 ...d'envoyer vos enfants à l'école ?

Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.1.4. ...de mieux vous habiller, vous et vos enfants ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.1.5 ...de participer davantage aux activités éducatives et culturelles ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2. Depuis que vous gagnez plus d'argent, la famille vous consulte – t – elle dans les prises de décisions concernant ...
8.2.1. ...les achats de matériels et équipements ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2.2 ...de nouvelles constructions ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2.3 ...le démarrage ou l'agrandissement des activités de production ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2.4 ...la nourriture de la famille ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2.5 ...l'envoi des enfants à l'école ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.2.6 ...le soin des enfants ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
8.3 Le développement de votre activité et l'argent que vous gagnez maintenant vous permettent– ils de participer au développement de la communauté ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/>
9 Eléments de satisfaction et d'insatisfaction
9.1 Quels sont selon vous des éléments de satisfaction et/ou d'insatisfaction des besoins des femmes du système de microcrédit pratiqué par les IMF et les projets : Degré de satisfaction de 1 à 5 (non

satisfait, peu satisfait, moyennement satisfait, satisfait, très satisfait) <i>encercler la réponse de l'enquête</i>
Procédures d'octroi 1 2 3 4 5
Montant des crédits 1 2 3 4 5
Taux d'intérêt 1 2 3 4 5
Autres frais liés au crédit (frais de dossier, frais assurance, frais suivi) 1 2 3 4 5
Durée des crédits 1 2 3 4 5
Les procédures de remboursement/ recouvrement 1 2 3 4 5
Activités financées 1 2 3 4 5
Accompagnement des femmes 1 2 3 4 5
Amélioration des capacités de gestion des femmes 1 2 3 4 5
La participation des femmes dans les instances de prise de décision des IMF 1 2 3 4 5
Développement des activités menées par les femmes 1 2 3 4 5
Amélioration des conditions de vie familiales des

femmes 1 2 3 4 5
Amélioration des conditions de vie économiques des femmes 1 2 3 4 5
Amélioration de la participation de la femme aux activités communautaires 1 2 3 4 5

<p>9.1. Trois (3) choses que vous appréciez dans le système de microcrédit au Mali</p>	<hr/> <hr/> <hr/>
<p>9.2. Trois (3) choses que vous reprochez système de microcrédit au Mali</p>	<hr/> <hr/> <hr/>

Merci pour votre contribution
 _____, le _____ 2010

Le Superviseur

L'Enquêteur

BIBLIOGRAPHIE

Agence Française de Développement, Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'ADÉFI à Madagascar, 2005

Anne-Lucie Lafourcade, Jennifer Isern, Patricia Mwangi et Matthew Brown, Etude sur la portée et les performances financières des institutions de microfinance en Afrique, avril 2005

Diallo Boubacar, un modèle de "crédit scoring" pour une institution de microfinance africaine: le cas de NYESIGISO au Mali, Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), Université d'Orléans, Mai 2006

Docteur BERIDOGO Bréhima, Anthropologue – Sociologue, Assa Gakou Doumbia – Statisticienne, Fanta Camara Gakou – Psychopédagogue, Fatimata Dembélé Djourté – Juriste, Etude sur la situation de la femme au Mali, Septembre 2007

GOLDSTEIN Gilles (IRAM), BARRO Issa (DCEG), GENTIL Dominique (IRAM), Etude sur le rôle et l'impact des services et produits l'épargne du secteur informel et des institutions de microfinance en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali et Togo), Tome 2 - Description des systèmes financiers décentralisés, Février - Mars 1999

GORSE Frédéric, Institutions de microfinance au Mali, Evaluation rétrospective, AFD SD
Koloma Yaya, Microfinance et réduction de la pauvreté, Afrique subsaharienne : quels résultats du Mali, SD

Ministère de l'Economie et des Finances, Cellule de d'appui et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD), Evaluation du plan d'action de la micro finance 1999 – 2002

Ministère de l'Economie et des Finances, Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD), rapports annuels des SFD 2005, 2006, 2007, 2008

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Développement de la Microfinance 2008-2012, mai 2008

Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées, Programme des Nations Unies pour le Développement, Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté, rapport national sur le développement humain durable : Microfinance et réduction de la pauvreté au Mali, Edition 2008

Ministère de l'Economie et des Finances, Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD), rapport 2008 sur l'évolution du secteur de la microfinance au Mali, 2008

RAHAL (Sonia) Sous la direction de Guichaoua (André), Institut de Développement Économique et Social, Concilier solidarité et rentabilité : L'enjeu des performances sociales dans les Institutions de Microfinance, Université La Sorbonne, Paris, SD
SAMASSEKOU (Sadio), rapport final de l'étude sur l'articulation banques-SFD au Mali, Présenté à l'USAID/Mali, juillet 2000

Revue, Palabres N° 15, « femmes et microcrédits », Le Monde selon les femmes, Bruxelles, Belgique, 2007

Thierry Montalieu (Maître de conférences, Université d'Orléans), Les institutions de microcrédit : entre promesses et doutes Quelles pratiques bancaires pour quels effets ? SD